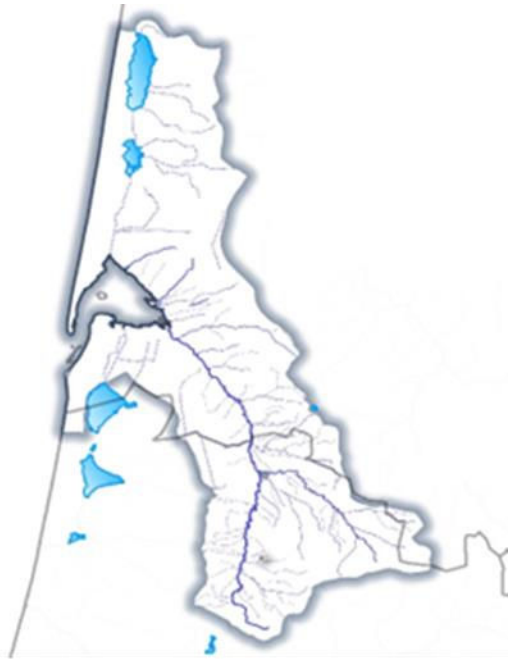


# Contrat territorial Fleuve et côtiers du Bassin d'Arcachon



## 2025 – 2030

Ensemble, l'eau un atout du territoire  
Adapter le territoire aux effets du  
changement climatique



## Préambule

**Le contrat de territoire fleuve et côtiers du Bassin d’Arcachon constitue une stratégie d’actions volontaire, solidaire et co-construite par l’ensemble des acteurs de l’eau sur un territoire à enjeux pour répondre aux défis de l’adaptation au changement climatique**

Le présent contrat de territoire fleuve et côtiers du Bassin d’Arcachon désigné ci-après « contrat » est conclu entre :

- Les préfetures de Gironde et des Landes ;
- Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine ;
- Les Départements de la Gironde et des Landes ;
- L’Agence de l’eau Adour Garonne ;
- Le Syndicat Intercommunal du Bassin d’Arcachon
- Le Syndicat des bassins versants des Lacs Médocains (SIAEBVELG) ;
- Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ;
- Le Parc Naturel Régional du Médoc ;
- La Communauté de Communes du Val de l’Eyre ;
- La Communauté de Communes des Grands Lacs ;
- La Communauté de Communes du Sud Gironde ;
- Les communes porteuses d’opérations ;
- Les structures forestières (Office National des Forêts, ARDFCI...)

Le contrat de territoire **fleuve et côtiers du Bassin d’Arcachon** constitue un programme d’actions volontaire, solidaire et co-construit par l’ensemble des acteurs de l’eau sur un territoire à enjeux.

Ce contrat de territoire vise à accélérer la mobilisation des maîtres d’ouvrage autour d’un programme négocié d’objectifs opérationnels et d’actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la gestion quantitative des eaux de ruissellement et de pluies en particulier basée sur des solutions fondées sur la nature, la biodiversité et la résilience du territoire face au changement climatique. Il permet un partenariat financier dans la durée intégrant une vision globale de l’eau dans la politique locale.

## Le contexte du territoire

Le « contrat » repose sur :

- La réalisation d'un diagnostic territorial afin de développer une vision transversale des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, en intégrant notamment les évolutions climatiques et socio-économiques ;
- Sur la base de ce diagnostic, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pluriannuel partagé et coconstruit par les différents acteurs du territoire, intégrant notamment des opérations d'adaptation et d'atténuation du changement climatique permettant de réduire la vulnérabilité du territoire.

### Article 1 - Présentation du territoire, de la gouvernance et des enjeux

#### 1.1- Le territoire

La cartographie du territoire et la carte de situation administrative (contenant les grandes intercommunalités) concernées par le « contrat » sont en annexe 1 du présent document.

Le territoire du « contrat » couvre les bassins des Lacs Médocains, de la Leyre et des côtiers associés ainsi que le canal des Landes pour une superficie de l'ordre de 3855 km<sup>2</sup> (1000 km<sup>2</sup> pour le bassin des lacs médocains, 2027 km<sup>2</sup> pour la Leyre, 548 km<sup>2</sup> pour le Canal des Landes et 280 km<sup>2</sup> pour les côtiers).

Le territoire est occupé principalement par la forêt (87% du territoire) dont l'usage (sylviculture) est destiné majoritairement à la production de pins. Par conséquent l'industrie du bois est particulièrement développée pour valoriser la production forestière et joue un rôle clé dans l'aménagement paysager et hydraulique de ce territoire. La sylviculture du pin maritime est ainsi à la base d'une filière économique et d'un réseau d'acteurs, de la production des plants à la transformation du bois, produisant un matériau durable. Elle héberge par ailleurs une biodiversité spécifique et permet déjà, par la consommation d'eau des pins pour leur croissance, de contribuer à la régulation quantitative de l'eau.

Les espaces agricoles (souvent en tête de bassin versant) représentent 7% du territoire, les zones urbaines 3% et les lacs 3%.

Ce bassin littoral se caractérise également par des activités économiques liées à la mer (tourisme, ostréiculture, pêche professionnelle, transport, industries et services).

Le linéaire de cours d'eau est de l'ordre de 1000 km mais le réseau hydrographique est bien plus important en raison des très nombreux crastes et fossés qui drainent le territoire et représente plus de 5000 km. Les principaux cours d'eau sont la Grande Leyre (116 km), le Canal des Etangs (58 km) et le Canal des Landes (30 km). Il existe 157 exutoires sur le pourtour du bassin (cours d'eau, crastes, fossés, rejets pluviaux...) qui sont soumis à l'influence des marées de forts coefficients et aux conditions météorologiques exceptionnelles.

Sur le plan hydrographique, les territoires des bassins versants du pourtour du Bassin d'Arcachon font partie du « Triangle Landais » des Landes de Gascogne. Ce dernier présente un réseau hydrographique dense composé de cours d'eau naturels ou anthropiques et d'un réseau de drainage forestier façonné par l'homme (fossés, crastes). Ce réseau hydraulique forestier vise à modérer le niveau de la nappe superficielle tout en évitant l'assèchement des parcelles et comprend un réseau structurant permanent (crastes anciennes larges et profondes), un réseau secondaire, suivi et entretenu régulièrement, en lien avec l'installation de pistes forestières (actif lorsque la nappe est haute) et un réseau tertiaire associé aux unités de gestion forestière et utilisé pour le renouvellement des peuplements.

A noter qu'en milieu urbain, le réseau de drainage est dense pour permettre l'assainissement des terrains (drainage des eaux de ruissellement et de nappe).

Sur le plan géologique, les bassins versants se localisent dans le bassin sédimentaire aquitain dont les horizons superficiels sont constitués de formations sableuses du Quaternaire (entre -1,8 Ma et aujourd'hui) nommées Sables des Landes et qui présentent une épaisseur variable jusqu'à 20 mètres. C'est un sable blanc à grisâtre, fin, très peu argileux. Localement, on rencontre des couches minces de lignite sableuse (Castet), des argiles silteuses gris-bleu d'Argelouse au niveau de Belin-Béliet, des hématites (oxydes de fer) à l'origine de l'aliôs, des dépôts détritiques coquilliers du cordon dunaire.

Sur le plan hydrogéologique, le système aquifère du Plio-Quaternaire est libre dans sa partie superficielle, de faible profondeur, facile d'accès et présente des réserves en eau très importantes. Il est également vulnérable aux contaminations de surface liées aux activités anthropiques. A noter que les eaux de la nappe sont naturellement riches en fer. Cette nappe contribue fortement par drainage aux débits des cours d'eau et des fossés. Elle se recharge au cours de la période hivernale et baisse en période estivale. Son niveau fluctue en fonction des conditions météorologiques et des prélèvements (battement de 1 à 3 mètres sur l'amont des bassins versants et amplitude plus faible dans les vallons et à proximité du littoral). Les hautes eaux sont atteintes généralement en fin de période hivernale et le niveau de la nappe peut localement être très proche du sol. A ce moment, ce niveau correspond à un niveau de débordement par le réseau de drainage ou d'inondations par remontée de nappe en l'absence de drainage. La nature de la couverture sableuse et les faibles pentes topographiques limitent le ruissellement, favorisent l'infiltration et donc la recharge de la nappe en fin de la période estivale.

Le territoire regroupe 54 masses d'eau superficielles dont 49 masses d'eau rivière, 3 masses d'eau lac et 2 masses d'eau littorales (voir la liste complète des masses d'eau avec leur code, leur état et les objectifs affichés dans le SDAGE en annexe 2).

S'agissant des 54 masses d'eau superficielles, 6 présentent un état écologique inférieur au bon état et toutes sont en bon état chimique. Le déclassement est principalement dû à des pressions diffuses phytosanitaires et dans une moindre mesure à des pressions hydromorphologiques. S'agissant des masses d'eau souterraines, seule la masse d'eau des « Sables et graviers Plio-Quaternaires de la Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » subit un déclassement associé aux pressions phytosanitaires et aux nitrates d'origine agricole.

Dans le cadre de l'élaboration du profil de vulnérabilité des eaux conchylicole du Bassin d'Arcachon, engagé à la suite d'une première fermeture sanitaire de la commercialisation des huîtres en février 2021, un travail de synthèse a été réalisé sur l'ensemble des sources potentielles de polluants en provenance des bassins versants. Il ressort de ce travail :

- Un classement A majoritaire des zones de production pour les coquillages filtreurs au regard de la qualité bactériologique, une attention particulière à porter sur la zone conchylicole de l'Herbe et Pirailan classée B avec un lien non systématique avec des épisodes pluvieux ;
- Des apports faibles d'E. coli par les cours d'eau (28 STEU) par les eaux traitées. Une suspicion de l'origine canine identifiée sur plusieurs zones de baignades intra-bassin ;
- Une présence de matériel génétique de norovirus dans les suivis hivernaux effectués par le SIBA depuis 2012 sans générer d'infectiosité (4 points intra bassin et 1 sur la Leyre) ;
- Les apports d'eau douce de pluie ou de ruissellement, exercent une influence majeure sur le cycle de développement des huîtres ;
- Les apports de nitrates, même en restant à de faibles concentrations, évoluent régulièrement depuis 1994 (de 5 à 7 mg/l) ; Les concentrations sont plus marquées en hiver dans le bassin qu'en été (effet de lessivage) ;
- Les concentrations en métaux, en lien avec la hausse des particules, évoluent positivement (Cu, Cd, Zn et Ag) et sont plus fortes en périodes estivales en particulier pour le cuivre ;
- Des apports continentaux de pesticides (herbicides) sur deux périodes, au printemps au moment de l'application des produits et en hiver en lien avec les régimes des cours d'eau et la remontée de la nappe ;
- Des apports de macrodéchets via les réseaux pluviaux (mégots, poches plastiques, déjections canines...)

En conséquence, les acteurs réunis ont proposé 63 actions pour améliorer notamment la qualité microbiologique des eaux du Bassin, dont la mise en œuvre sera soutenue par le présent « Contrat ».

## 1.2 – La gouvernance

Le territoire du « contrat » s'étend sur 63 communes aquitaines, concerne deux départements (38 communes en Gironde et 25 dans les Landes). La population principale permanente (INSEE 2021) est de l'ordre de 215 000 habitants. Le caractère saisonnier lié au tourisme d'une partie du territoire entraîne le doublement de la population en période estivale.

Ce territoire attractif est concerné par une forte augmentation de sa population depuis les 10 dernières années. Cette forte augmentation devrait se poursuivre selon les projections démographiques à l'horizon 2033 (source INSEE).

S'agissant de la compétence GEMAPI, celle-ci est portée actuellement par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du bassin versant et Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG), par la Communauté de communes du Val de l'Eyre, par la Communauté de communes Sud Gironde et par le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB).

S'agissant de la compétence « Assainissement », elle est portée par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, la Communauté de communes du Val de l'Eyre, la CDC des Grands Lacs ainsi que le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes. Les autres communes demeurent actuellement autonomes mais les études de transfert de compétence sont en cours.

S'agissant de la compétence « Eaux pluviales urbaines », les communes demeurent autonomes sauf sur le territoire d'intervention du Syndicat du Bassin d'Arcachon depuis 2018.

On notera également que l'ensemble du territoire du « contrat » est couvert par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : SAGE des Lacs médocains, SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés et SAGE des Etangs littoraux Born et Buch.

Les différents états des lieux établis pour l'élaboration de ces SAGE ainsi que les enjeux, objectifs et dispositions contenus dans les Plans d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) autorisent une synthèse d'un diagnostic à l'échelle du territoire du « contrat » et une mise en commun des principaux enjeux déjà partagés. Ce diagnostic territorial est complété par les conclusions du profil de vulnérabilité conchylicole du Bassin d'Arcachon, par les SCOT existants et validés ainsi que les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) des milieux aquatiques validés ou en cours de validation.

Il est donc à noter la forte structuration et contractualisation sur ces bassins versants assurant ainsi une connaissance fine du fonctionnement du territoire et de ses enjeux.

### **1.3 – Incidence du changement climatique**

Les évolutions du climat sur le territoire du contrat sont déjà en œuvre (sources : DRIAS les futurs de l'eau) et les principaux constats qui peuvent être faits depuis 1960 se traduisent par :

- Une hausse des températures moyennes annuelles de l'ordre de 0,3 °C par décennie avec une accélération du réchauffement depuis les années 1980 ;
- Une augmentation du nombre de journées chaudes (journée au cours de laquelle la température maximale quotidienne dépasse 25 °C) annuel (+ 4 à + 8 journées « chaudes » par décennie) ;
- De fortes variations de température d'une année à l'autre (variabilité dite interannuelles qui peut être de l'ordre de 2 à 3 °C sur la moyenne) ;
- Des températures plus élevées au printemps et surtout en été ;
- Une diminution du nombre de gelées de 1 à 2 jours par décennie sans pour autant les supprimer ;
- Des précipitations plus contrastées selon les saisons. La pluviométrie annuelle est de l'ordre 800 à 900 mm par an. Au-delà de 1000/1100 mm/an, l'année peut être qualifiée de pluvieuse. Il est pour l'instant difficile de détecter une réelle tendance sur l'évolution des précipitations annuelles. La période juillet-août-septembre connaît une baisse des précipitations dont la tendance est de l'ordre de - 6,5 mm/décennie. La période janvier-février-mars est marquée par une baisse tendancielle modérée des précipitations. Les périodes avril-

mai-juin et octobre-novembre-décembre connaissent une hausse tendancielle légèrement supérieure à + 2 mm par décennie ;

- Une augmentation de l'évapotranspiration ;
- Une diminution des débits de 7%, en moyenne annuelle sur la Leyre à la fin du siècle. L'évolution est peu marquée sur la Canal des Etangs. En revanche les évolutions saisonnières sont plus fortes entre l'été et l'hiver avec une diminution des débits en période d'étiage et un régime en légère hausse en hiver sans augmentation du régime des crues.

Dans son tout dernier rapport (août 2021), le GIEC prévoit que l'augmentation moyenne, pour le milieu du XXIème siècle, soit comprise entre 1 et 2 °C pour les régions d'influence Atlantique. À la fin du XXIème siècle, les simulations prévoient une augmentation moyenne annuelle entre 4 et 6 °C pour le scénario le plus pessimiste (RCP 8.5). Les derniers travaux sur la régionalisation des modèles montrent que pour un réchauffement planétaire de 2 °C, la Nouvelle-Aquitaine subirait un réchauffement de 2.5 °C. Cette hausse des températures moyennes annuelles, serait associée à une forte augmentation du nombre de jours de vague de chaleur (jusqu'à 38 jours supplémentaires par an d'ici la fin du siècle).

Les années 2022, 2023 et 2024 ont été révélatrices des fragilités du territoire et des défis auxquels il devra faire face :

- Sécheresse ;
- Incendies de forêts en lien avec des épisodes marqués de sécheresse ;
- Erosion accélérée du trait de côte et submersions marines en lien avec la montée des eaux ;
- Inondations des zones urbaines consécutives à des pluviométries intenses ;
- Pollution du milieu récepteur et incidence sur les usages notamment à la suite de débordements des systèmes d'assainissement.
- Impacts sur la filière économique forêt-bois.

## 1.4 – Les enjeux

Les conséquences du changement climatique sont multiples avec des impacts sur les milieux naturels, forestiers et agricoles mais également sur les conditions de vie de la population et les activités économiques.

Ces conséquences impliquent une action forte et organisée d'adaptation et d'atténuation des effets liés au changement climatique en cohérence avec le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) Adour Garonne approuvé par le Comité de Bassin en juillet 2018 et ses compléments.

Cet accompagnement des territoires pour s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique est une priorité du 12ème programme 2025-2030 de l'Agence de l'eau.

Les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire devront être suffisamment ambitieuses pour garantir une efficacité dans le temps.

Etablis sur la base d'un diagnostic territorial intégrant les perspectives climatiques et socio-économiques, les principaux enjeux du territoire concerné par le contrat sont :

- L'atteinte des objectifs du bon état des masses d'eau prévu par la Directive Cadre européenne sur l'Eau ;
- Le maintien d'une bonne qualité chimique, bactériologique et virale sur les principaux cours d'eau dont l'exutoire est le Bassin d'Arcachon, afin de préserver les milieux aquatiques et les activités de baignade, de conchyliculture et de pêche ;
- La régulation du régime des eaux à forte variabilité saisonnière affectant en période de crues ou de sécheresse les milieux aquatiques, les activités économiques forestières et agricoles ainsi que les zones urbanisées (inondations, saturation des réseaux, stress hydrique de la végétation, îlots de chaleur...).
- La préservation des fonctionnalités des milieux naturels à l'échelle des bassins versants et en particulier des zones humides, des cours d'eau et de leur biodiversité associée ;
- La mise en œuvre d'une gestion et d'une gouvernance cohérente sur l'ensemble des bassins versants.

On soulignera concernant les milieux aquatiques, les enjeux particuliers des différents bassins versants :

- Le bassin versant des Lacs Médocains revêt un intérêt écologique majeur avec un réseau hydrographique dense et globalement fonctionnel, un axe migrateur prioritaire (canaux du Porge et des étangs) ainsi qu'une grande diversité de zones humides, ensemble favorable à l'accueil de nombreuses espèces patrimoniales. Les pressions sont relativement faibles, liées aux activités de loisirs qui se concentrent au niveau des étangs en période estivale ainsi que, localement, à l'agriculture et la sylviculture.
- Le bassin versant des étangs Littoraux Born et Buch présente des foyers de biodiversité d'exception au sein notamment des zones humides de la côte sud du Bassin d'Arcachon. Le bassin versant de l'étang de Cazaux-Sanguinet, héberge quant à lui, plusieurs espèces patrimoniales protégées et intégrées à des Plans Nationaux d'Actions. Le réseau hydrographique est globalement fonctionnel et affiche temporairement des déséquilibres (ensablement, assec), en lien avec la nature sableuse des sols, mais aussi les pressions anthropiques (urbanisation, agriculture, sylviculture, industrie, tourisme estival).
- Le bassin des côtiers d'Arcachon présente des milieux humides littoraux à fort enjeu écologique. Le réseau hydrographique apparaît artificialisé mais demeure fonctionnel. Les pressions se concentrent sur les zones aval, en lien avec la densification de l'urbanisation.
- Le bassin de la Leyre arbore un très fort intérêt écologique, en lien avec la qualité de ses masses d'eau et la diversité de ses zones humides (vallées de la grande et de la Petite Leyre et lagunes). Le réseau hydrographique joue un rôle essentiel pour les espèces migratrices. Les pressions restent modérées et se concentrent pour l'essentiel sur le bassin aval de la Leyre (zones urbaines et industrielles) et sur le plateau landais (grandes exploitations agricoles et sylvicoles) pour ses affluents.

La connaissance de la nappe, modélisée à travers l'outil MOHYS du SIBA sur une partie du bassin versant (2373 km<sup>2</sup>) et grâce au programme régional pour la gestion des eaux souterraines en Aquitaine (Contrat de plan Etat-Région Nouvelle-Aquitaine, AEAG) entre 1996 et 2020, est indispensable pour

appréhender son fonctionnement, ses variations de niveau et ses liens avec l'hydrographie de surface et les espaces humides naturels, en intégrant les phénomènes de submersion, pour :

- Préserver les zones humides et les milieux aquatiques ;
- Evaluer l'incidence des prélèvements sur le fonctionnement des réseaux hydrographiques ;
- Optimiser les réseaux de drainage en fonction des aménagements à réaliser ;
- Anticiper l'engorgement des systèmes d'assainissement et les risques de saturation ;
- Estimer les flux de pollution atteignant les eaux du bassin.

La modélisation de la nappe réalisée entre 2021 et 2024 par l'ENSEGID sur la tête de bassin versant forestière des Lacs Médocains complète en partie cette connaissance, ainsi que l'étude portée par l'inter-SAGE Leyre et Ciron et réalisée par le BRGM sur les relations entre la nappe Plio-Quaternaire et les cours d'eau de ces deux bassins versants.

Cette connaissance de la nappe, en lien avec le réseau hydrographique superficiel, reste encore partielle sur le territoire du Contrat.

## **Le « contrat »**

Le présent « Contrat » a été établi sur la base de ses pièces constitutives figurant en annexes et qui ont été finalisées en date du 10/02/2025.

### **Article 2 – Finalité et objectifs stratégiques du contrat**

Le « Contrat » a pour ambition dans une perspective d'adaptation au changement climatique :

- D'atteindre et de maintenir le bon état des masses eaux ;
- De préserver les usages et les milieux naturels ;
- D'anticiper et, dans la mesure du possible, de limiter les impacts du changement climatique. Il s'agit de préparer le territoire du contrat au changement climatique, à faire évoluer les pratiques pour rendre le territoire plus résilient et moins vulnérable ;

Ce « Contrat », intervient à l'échelle du territoire des bassins versants du Bassin d'Arcachon sur une durée de six ans, en s'appuyant, au regard des enjeux issus du diagnostic territorial, sur les objectifs stratégiques suivants :

- La réduction des pressions polluantes pour préserver la qualité des eaux des milieux récepteurs et des usages ;
- Le ralentissement des flux d'eaux de ruissellement vers l'aval par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SFN), en prenant en compte les usages, notamment les activités agricoles et forestières.
- La connaissance du territoire pour mieux anticiper, animer, coordonner, partager et valoriser les actions opérationnelles à mettre ou mises en œuvre.

Concrètement pour atteindre les objectifs stratégiques sur le court et moyen termes, il conviendra de mettre en œuvre et de mesurer l'avancement des objectifs opérationnels suivants :

- Améliorer les performances et fiabiliser les ouvrages des systèmes d'assainissement des eaux usées et des ouvrages connexes
- Prévenir les débordements des eaux usées du système d'assainissement
- Maîtriser l'écoulement et la qualité des eaux pluviales urbaines
- Réduire les émissions de micropolluants et de microplastiques
- Réduire les apports de macrodéchets
- Réduire les apports de nutriments
- Maîtriser l'écoulement et la qualité des eaux pluviales urbaines ;
- Réduire les émissions de micropolluants et de microplastiques ;
- Réduire les apports de macrodéchets dans les milieux continentaux et littoraux ;
- Restaurer et préserver les fonctions physiques et écologiques des cours d'eau et des zones humides pour mieux réguler les flux hydrauliques ;
- Améliorer la connaissance des territoires en prenant en compte les évolutions du changement climatique pour mieux anticiper les actions et leur évaluation ;
- Planifier et coordonner les actions inscrites sur la durée du contrat ;
- Valoriser et communiquer sur l'ensemble des actions.

La logique d'intervention du contrat est présentée en annexe 3.

### Article 3 - Contenu du contrat

Le « contrat » comprend trois volets, correspondant aux objectifs précédemment identifiés, intégrant chacun l'approche liée à l'adaptation au changement climatique et à la prise en compte, dans la mesure du possible, de solutions fondées sur la nature.

On soulignera que la gestion quantitative et la prise en compte des objectifs du plan Eau devront être intégrées lors de la révision des SAGE existant sur le territoire du contrat mais que cette gestion quantitative, en particulier des nappes profondes, ne constitue pas un enjeu identifié par les partenaires et les acteurs du présent contrat.

De même, sur un territoire où la surface agricole représente moins de 7 %, les questions de transition agroécologique ne sont pas retenues dans les enjeux majeurs mais l'incidence des activités agricoles et forestières est abordée sous l'angle de la préservation de la qualité des milieux récepteurs (gestion des flux de nutriments et de pesticides) et la restauration des écosystèmes (préservation des cours d'eau et des zones humides dont les lagunes).

#### Volet A : Réduire les pressions polluantes pour préserver la qualité des milieux récepteurs et des usages

Enjeux issus du diagnostic	Objectifs opérationnels du « contrat »	Ambition en termes de résultats
Les activités anthropiques	• Améliorer les	Un objectif

Enjeux issus du diagnostic	Objectifs opérationnels du « contrat »	Ambition en termes de résultats
présentes sur les bassins versants sont à l'origine de très nombreux polluants minéraux ou organiques. La préservation de la qualité de l'ensemble des milieux aquatiques s'appuie sur la maîtrise et la réduction de toutes les formes de contamination.	performances et fiabiliser les ouvrages des systèmes d'assainissement des eaux usées et des ouvrages connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les débordements des eaux usées du système d'assainissement</li> <li>• Maîtriser l'écoulement et la qualité des eaux pluviales urbaines</li> <li>• Réduire les émissions de micropolluants et de microplastiques</li> <li>• Réduire les apports de macrodéchets</li> <li>• Réduire les apports de nutriments</li> </ul>	stratégique de de non dégradation de l'état des milieux récepteurs et de maintien, voire l'amélioration, de la classification de la qualité des zones de baignade et de production conchylicole est visé à travers ce contrat. La qualité Bonne est recherchée pour toutes les baignades et les zones de production conchylicole.

Pour un montant indicatif prévisionnel d'opérations de 88,9 millions d'euros.

**On notera que les solutions fondées sur la nature, définies dans le volet B, ont un double objectif. Elles contribuent fortement à la restauration des fonctionnalités écosystémiques des milieux naturels tout en assurant également un rôle essentiel dans la préservation de l'état qualitatif des ressources et participent de fait aux objectifs identifiés dans le volet A.**

**Elles participent également à améliorer la protection des personnes et des biens.**

**Volet B : Ralentir les flux des eaux de ruissellement vers l'aval par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SFN)**

Enjeux issus du diagnostic	Objectifs opérationnels du « contrat »	Ambition en termes de résultats
La gestion des flux d'eau en période de nappes basses et de nappes hautes, des infrastructures naturelles ou artificielles, constituent un enjeu primordial pour réduire les flux de ruissellement et favoriser la conservation des volumes d'eau sur les parties les plus en amont tout en préservant des zones humides favorables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer et préserver les fonctions physiques et écologiques des cours d'eau et des têtes de bassins versants</li> <li>• Restaurer et préserver les fonctions physiques et écologiques des zones humides</li> </ul>	55 km de cours d'eau 30 km de fossés Déployer les PPG sur les bassins versants et les zones humides des cotiers d'Arcachon 10 ouvrages traités 60 lagunes forestières

Enjeux issus du diagnostic	Objectifs opérationnels du « contrat »	Ambition en termes de résultats
à la biodiversité		11 000 ha de zones humides et d'expansion de crues

Pour un montant indicatif prévisionnel d'opérations de 11,7 millions d'euros.

### Volet C : Connaissance du territoire, communication et animation

Enjeux issus du diagnostic	Objectif opérationnel du « contrat »	Ambition en termes de résultats
<p>Pour bien protéger, il faut bien connaître. De nombreuses investigations sont encore nécessaires pour améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes naturels et des environnements urbanisés.</p> <p>Cela nécessite également de partager les connaissances et de coordonner, dans un souci de cohérence, les actions des différents acteurs du bassin versant.</p>	<p>Améliorer la connaissance du territoire pour suivre, prédire et anticiper les actions mises en œuvre</p> <p>Animer, planifier la réalisation des actions sur la durée du « contrat »</p> <p>Coordonner les actions à l'échelle des bassins versants</p> <p>Communiquer sur les actions réalisées</p>	<p>Tenir à jour annuellement le tableau de bord de suivi du Contrat</p> <p>Réaliser les suivis et les études prévues</p> <p>Mettre en œuvre de façon effective les différentes missions d'animation</p> <p>Réaliser les actions de communication prévues</p>

Pour un montant indicatif prévisionnel d'opérations de 4.1 millions d'euros.

Le montant prévisionnel total d'opérations inscrites au « contrat » est estimé à 104,7 millions d'euros.

Le tableau récapitulatif des engagements financiers prévisionnels par opération et par maître d'ouvrage est présenté à titre indicatif en annexe 4.

En synthèse, le contrat affiche, tous volets confondus, une ambition forte en particulier en termes de moyens sur la mise en œuvre d'opérations s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature (SFN) :

	Intitulés des types d'actions	Montant Opérations	Résultats attendus
Solutions fondées sur la nature (SFN)	Études, suivis et travaux de reméandrage et de connexions latérales aux cours d'eau, de ralentissement des écoulements en têtes des bassins versants, de restauration de zones humides et de zones d'expansion de crues, et de lagunes	27.3 M€	Cf. Volet 2

	forestières, de gestion des niveaux d'eau par la restauration de la continuité écologique		
--	---	--	--

Tous volets confondus, le « contrat » comprend des actions préventives et des actions curatives réparties financièrement comme suit :

	Etudes	Animation	Travaux
Approche préventive	2,18 M€	2,03 M€	22,15 M€
Approche curative	0,24 M€	0 €	71,96 M€

#### **Article 4 – Contribution du « contrat » à l'atteinte des objectifs du SDAGE / PDM et de la stratégie territoriale du littoral**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le programme de mesure (PDM) associé définissent la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne sur la période 2022–2027. Le présent contrat permettra de répondre aux axes majeurs suivants de ces documents de référence :

- Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE avec la prise en compte par les SAGE des mesures du Plan d'action au Changement Climatique (A2), au renforcement de l'approche InterSAGE (A4), au regroupement à la bonne échelle et la cohérence des maîtrise d'ouvrage (A5), la recherche de synergie des moyen et la promotion de la contractualisation entre les acteurs (A11), l'information et la sensibilisation du public (A12), la limitation de l'imperméabilisation nouvelles des sols et le ruissellement pluvial et la désimperméabilisation de l'existant (A31).
- Agir pour assurer l'équilibre quantitatif en connaissant le fonctionnement des nappes et des cours d'eau en lien avec les bassins versants (C1), en expérimentant des dispositifs utilisant la capacité régulatrice des nappes (C24)
- Réduire les pollutions avec la promotion des solutions fondées sur la nature pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées (B2), la réduction des pollutions dues au ruissellement d'eaux pluviales (B4), la réduction des rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie (B5), la réduction des émissions de micropolluants (B8), la préservation de la qualité des eaux dans les zones conchylicoles (B38).
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides en mettant en œuvre les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants (D18), en renforçant la préservation et la restauration des têtes de bassin (D25), en préservant les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux (D30), en mettant en œuvre les principes du ralentissement dynamique (D49)

Les bassins versants du Bassin d'Arcachon sont situés sur la Commission Territoriale du Littoral, bassin des côtiers aquitains et charentais. Le présent contrat contribue localement à la mise en œuvre de la stratégie territoriale du littoral dont les principaux enjeux sont les suivants :

- Prise en compte de l'influence des bassins versants amont : apports de contaminants chimiques et gestion des débits ;
- Réduction des pollutions toxiques et microbiologiques afin d'améliorer la préservation des secteurs conchylicoles, de baignade et d'activités nautiques ;
- Protection des grandes zones humides et vasières littorales et estuariennes ;
- Maîtrise des apports polluants, gérer les lacs et étangs afin de limiter l'eutrophisation et le comblement ;
- Développement des connaissances sur les écosystèmes marins, estuariens et lacustres en matière de contamination, d'impact sur les organismes vivants et de transfert dans la chaîne trophique ;
- Prévention du risque d'inondation/submersion ;
- Anticipation des conséquences du changement climatique.

Sur le territoire du « Contrat », on pourra relever les actions opérationnelles suivantes :

- Prendre en compte les enjeux eau et biodiversité dans les documents d'urbanisme ;
- Former les élus et les techniciens de l'eau et de l'urbanisme aux enjeux du changement climatique ;
- Renforcer les structures compétentes en gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) pour accélérer la mise en œuvre des programmes de gestion et de restauration des réseaux hydrographiques ;
- Initier des actions remarquables visant à la renaturation des cours d'eau en partenariat avec les acteurs des territoires (sylviculteurs, agriculteurs...) ;
- Organiser une réflexion inter-SAGE sur la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon.
- Améliorer le suivi hydrologique des cours d'eau.
- Mettre en œuvre les actions issues des profils conchylicoles dans les zones à enjeux.
- Réduire la quantité de déchets.

## Engagements des partenaires

Les partenaires signataires du « contrat » s'engagent à :

- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du « contrat » ;
- Informer la structure animatrice des évolutions de leur mode d'intervention ;
- Apporter, selon leurs compétences et leurs moyens, un soutien technique et méthodologique à la structure animatrice et à l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés par le « Contrat ».

### Article 5 - Engagement de la structure animatrice du Contrat

La structure animatrice contribue à la cohérence et à la synergie des actions mises en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage cosignataires du « Contrat ».

Elle s'engage à assurer :

- Le suivi et l'évaluation du « contrat » ainsi que l'animation et la coordination entre tous les partenaires ;
- La mise en œuvre administrative et technique du « contrat » et en particulier :
  - Le secrétariat technique et administratif du comité de pilotage,
  - La planification et le suivi de la mise en œuvre des opérations du « contrat » (bilan annuel sur l'avancement des opérations, renseignement des indicateurs techniques et financiers de suivi des réalisations tels que définis dans les annexes 3 et 4 du présent « contrat » et d'atteinte des objectifs) ;

## **Article 5 - Engagement des maîtres d'ouvrage**

Les maîtres d'ouvrage des opérations inscrites au « Contrat » s'engagent sur la durée du contrat indiquée à l'article 10 ci-dessous à contribuer à la stratégie adoptée collectivement et à mettre en œuvre une synergie d'actions afin de renforcer l'efficacité de la démarche au regard des objectifs fixés.

Les maîtres d'ouvrage valident les objectifs du contrat et s'engagent à :

- Réaliser les opérations prévues par le « Contrat » dans les délais fixés par le calendrier prévisionnel présenté en annexe 4 sous réserve des disponibilités financières des différents partenaires ;
- Transmettre à la structure animatrice toute information relative à la mise en œuvre des opérations prévues au « Contrat » et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat.

## **Article 6 - Engagement des partenaires financiers**

L'annexe 5 présente, à titre indicatif, le tableau récapitulatif financier relatif aux aides financières de l'Agence de l'Eau.

### Article 6-1 - Engagement commun

Les partenaires signataires du « contrat » s'engagent à :

- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du « Contrat » ;
- Informer la structure animatrice des évolutions de leur mode d'intervention ;
- Apporter, selon leurs compétences et leur moyens, un soutien technique et méthodologique à la structure animatrice et aux différents maîtres d'ouvrage.

### Article 6-2 - Engagement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

L'Agence de l'eau Adour-Garonne s'engage, sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, à présenter à ses instances, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat,

selon les modalités d'attribution des aides en vigueur (à l'exception des dispositions particulières indiquées ci-dessous) et dans la limite de ses dotations financières disponibles. Cet engagement de l'Agence porte sur la durée du 12ème programme. La durée de validité des aides de l'Agence est précisée dans chaque document juridique attributif ; celle-ci peut aller au-delà de la durée du contrat.

L'aide prévisionnelle globale de l'agence de l'eau Adour-Garonne dans le contrat est de 22.8 M €.

Conformément à l'avis de la Commission des aides du 1<sup>er</sup> avril 2025 et à la délibération du conseil d'administration n° DL/CAXX-XX du 10/04/2025, les opérations listées dans le tableau ci-après font l'objet de dispositions particulières.

Au vu du bilan intermédiaire à mi-parcours sur l'avancement du contrat, ces dispositions particulières pourront être remises en cause par l'agence de l'eau Adour Garonne.

<b>OPERATIONS DEROGATOIRES AUX MODALITES D'AIDES CLASSIQUES DE L'AGENCE</b>		
Intitulé de l'opération dérogeant au programme classique	Caractère dérogatoire	Justification du caractère dérogatoire
Opérations inscrites dans le volet A (actions A1.2, A1.3 et A2.1 de l'annexe 4)	Dérogation, pour les communes classées HZST, pour les opérations prioritaires liées à un enjeu d'usage. Le taux proposé en subvention est de 50% au lieu de 30% de subvention + 20% d'avance remboursable.	Le contrat vise à apporter une aide homogène à l'ensemble des communes qu'elles appartiennent ou non à la Zone de Solidarité Territoriale.
Opérations inscrites dans le volet A (Actions A1.2 de l'annexe 4)	Dérogation à l'obligation de l'intercommunalité jusqu'au 31/12/2027. En l'absence de dérogation, l'opération ne peut être aidée. Il est proposé d'appliquer le taux des communes prioritaires en ZST de 50%.	La CDC Médoc Atlantique (communes de Lacanau, Carcans et Hourtin) a initié en 2024 une étude pour le transfert de la compétence « Assainissement » et la CDC de La Médulienne (communes de Brach, Le Porge et de Sainte Hélène) a programmé le lancement de son étude début 2025. Les résultats de l'étude préciseront d'ici le 31/12/2027 la bonne échelle pour l'organisation de cette compétence « Assainissement ». Toutes les autres communes du bassin versant exerçant la compétence « Assainissement » le font au sein d'une intercommunalité.

### Article 6-3 - Engagement de l'État

L'État pourra participer financièrement à certaines opérations qui relèvent notamment de sa politique en matière de cohésion des territoires (villes et

métropoles, territoires ruraux, littoral...) ou d'environnement (biodiversité, eau, forêt, littoral, risques naturels...).

Les engagements de l'État dans le présent « Contrat » restent subordonnés à l'ouverture de crédits financiers suffisants par les Lois de finances.

#### Article 6-4 - Engagement des Départements de la Gironde et des Landes

Dans le cadre de leur politique environnementale, les Départements de la Gironde et des Landes s'engagent à apporter leur concours technique dans la mise en œuvre des opérations inscrites au « Contrat ».

Conformément à ses critères d'intervention adoptés par l'assemblée départementale, chaque département s'engage à participer annuellement à la réunion de programmation des opérations inscrites au contrat et à préciser leurs modalités d'accompagnement financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice concerné et des décisions des commissions permanentes du Conseil départemental.

#### Article 6-5 - Engagement de la Région Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Région Nouvelle Aquitaine s'engage à apporter son concours technique dans la mise en œuvre des opérations inscrites au « Contrat ».

Conformément à ses critères d'intervention adoptés par l'assemblée régionale, la Région Nouvelle Aquitaine s'engage à participer annuellement à la réunion de programmation des opérations inscrites au contrat et à préciser ses modalités d'accompagnement financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice concerné et des décisions des commissions permanentes du Conseil régional.

## **Mise en œuvre du « contrat »**

### **Article 7 - Pilotage du « Contrat »**

L'animation et la coordination du « Contrat » sont assurées par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, structure animatrice du « Contrat ».

Un comité de pilotage est mis en place. La composition de ce comité de pilotage est jointe en annexe 6.

Les rôles du comité du pilotage sont les suivants :

- Constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs de l'eau ;

- Évaluer et mesurer l'état d'avancement du « contrat », valider et réajuster le programme annuel du « contrat » ;
- Proposer des orientations ;
- Contrôler de la bonne exécution du « Contrat » et veiller à l'atteinte des objectifs définis à l'article 2 ;
- Promouvoir et valoriser les opérations du « Contrat » ;
- Veiller au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage, et du calendrier prévisionnel de réalisation des actions ;
- Assurer la cohérence des actions sur le territoire couvert par le « Contrat » ;

## **Article 8 – Suivi et évaluation du « Contrat »**

Les objectifs et sous-objectifs sont quantifiés sous forme d'indicateurs qui feront l'objet d'un tableau de bord annuel de suivi qui sera renseigné tout au long du « Contrat ».

Les indicateurs permettant de renseigner le tableau de bord de suivi du contrat sont indiqués en annexe 3 du présent document.

Un suivi annuel ainsi qu'un bilan évaluatif final seront réalisés à partir du suivi des indicateurs, mis en place de façon continue sur la durée du « contrat ».

Le bilan évaluatif sera réalisé dans un délai maximum de 6 mois après la date de fin du « contrat » indiquée à l'article 10 ci-dessous.

## **Article 9 - Avenants**

Sont considérés comme pouvant donner lieu à un avenant au « Contrat » :

- La modification des objectifs du contrat ;
- La prolongation du contrat au-delà de son échéance initiale ;
- L'ajout d'un nouveau partenaire souhaitant s'engager dans le Contrat

De nombreuses actions résultant des études en cours et à venir pourront s'inscrire dans le Contrat dans la mesure où elles répondent à ses objectifs. Ces nouvelles actions seront présentées et validées par le Comité de pilotage sans nécessairement faire l'objet d'un avenant.

L'opportunité d'un avenant sera discutée et présentée au comité de pilotage pour approbation. La proposition d'avenant sera validée par le comité de pilotage avant présentation aux instances décisionnelles des différents partenaires concernés.

## **Article 10 - Durée, validité du « contrat » et modalités de résiliation**

Le présent « contrat » prend effet à compter du 01/04/2025. Les opérations inscrites dans le « contrat » à l'exception de la réalisation du bilan final devront faire l'objet de décisions d'aide avant la fin du contrat fixée au 31 décembre 2030.

Les partenaires se réservent le droit de résilier à tout moment le présent « contrat » en cas de non-respect du programme ou des engagements de l'un des partenaires ou pour tout motif d'intérêt général.

Fait à ....., le 01/04/2025.

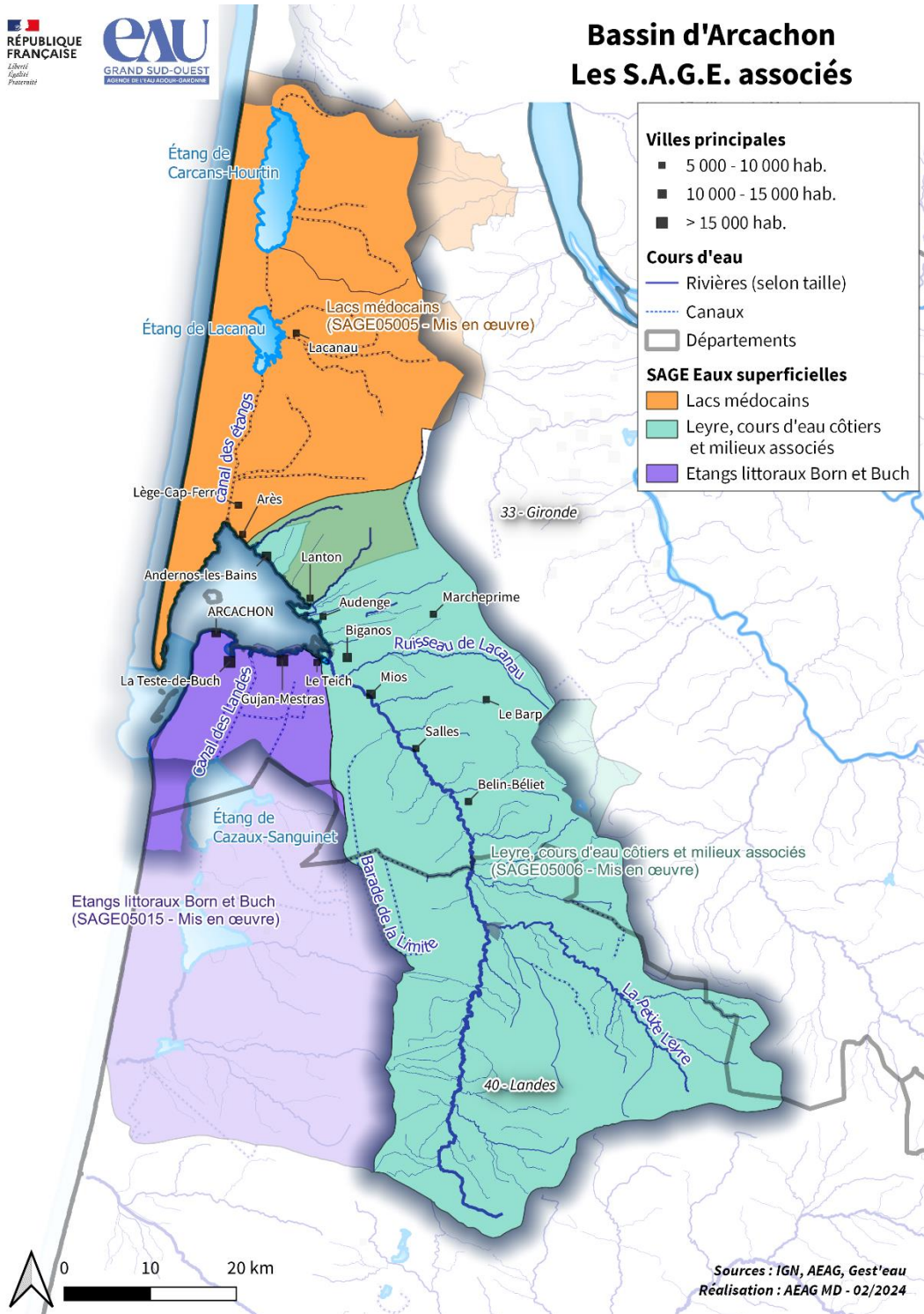
Le préfet de la Gironde	Le préfet des Landes	
La directrice générale de l'Agence de l'eau Adour Garonne	Le président de la Région Nouvelle Aquitaine	Le Président du Conseil départemental de la Gironde
Le Président du Conseil départemental des Landes	Le président du syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon	Le président du syndicat des lacs médocains, le SIAEBVELG

Le président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne	Le président du Parc naturel régional du Médoc	Le président du syndicat
Le président de la Communauté de communes du Val de l'Éyre	Le président de la Communauté de communes des Grands Lacs	Le président de la Communauté de communes Sud Gironde
Communes porteuses d'une opération inscrite au contrat	Le directeur d'Agence Landes Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts	Le président de l'Association Régionale de la DFCI
...		

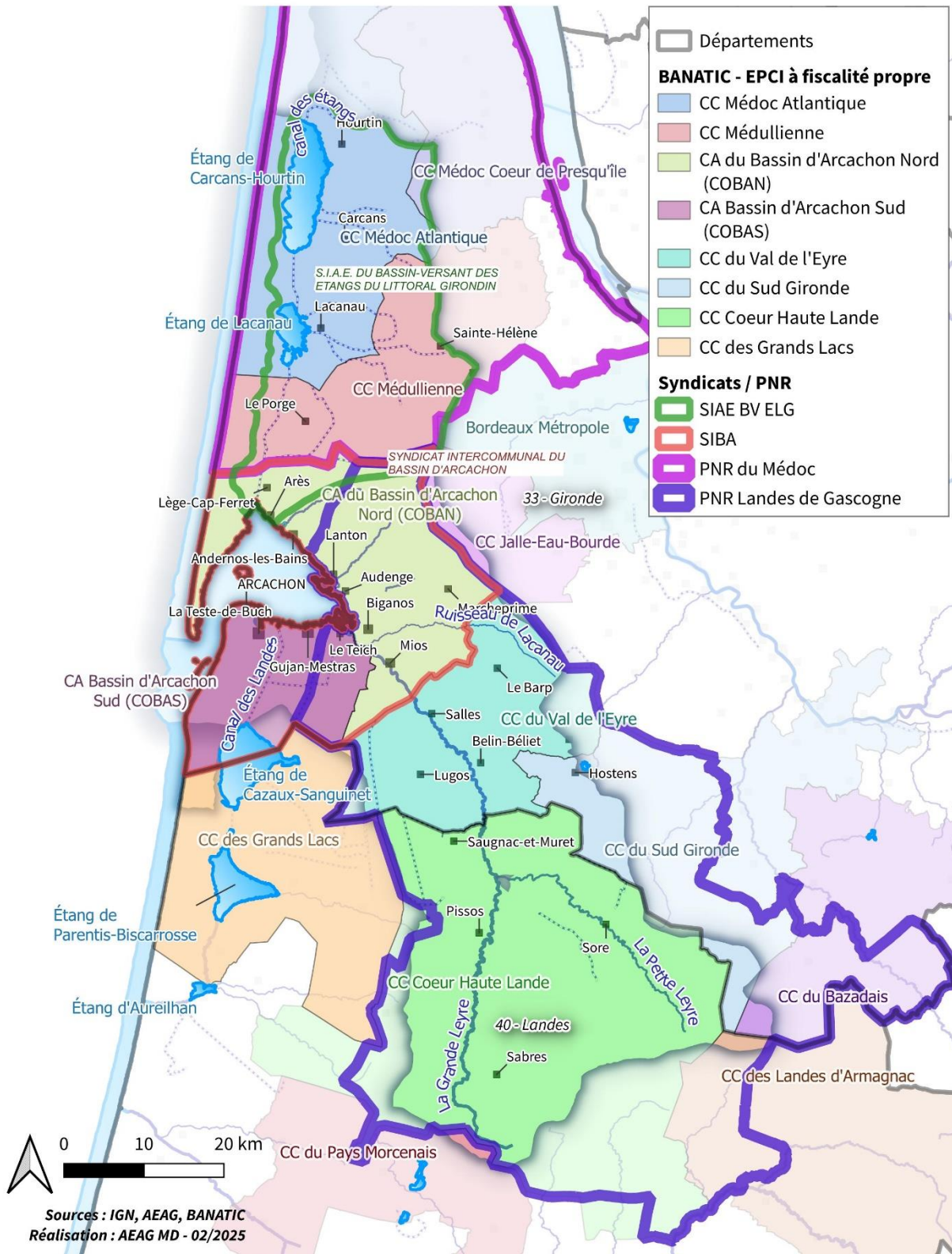
# Annexe n° 1 : Carte du territoire du « Contrat » et carte de situation administrative du territoire



## Bassin d'Arcachon Les S.A.G.E. associés



# Le Bassin d'Arcachon et bassins versants associés EPCI à fiscalité propre et Syndicats



## Annexe n°2

### Liste des masses d'eau superficielles du territoire

Code ME	Nom de la masse d'eau (ME)	Etat écologique	Etat chimique	Pressions significatives
<a href="#">FRFC06</a>	Arcachon amont	Moyen	Bon	Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique Activité de navigation
<a href="#">FRFC07</a>	Arcachon aval	Bon	Bon	Pression hydromorphologique Activité de navigation
<a href="#">FRFL25</a>	Étang de Carcans-Hourtin	Bon	Bon	Absence de pression
<a href="#">FRFL28</a>	Étang de Cazaux-Sanguinet	Bon	Bon	Absence de pression
<a href="#">FRFL49</a>	Étang de Lacanau	Bon	Bon	Absence de pression
<a href="#">FRFR284</a>	La petite Leyre	Moyen	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique Pression indus. Macropolluants Pression prélèvements
<a href="#">FRFR285</a>	La Leyre de sa source au confluent de la petite Leyre	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression prélèvements
<a href="#">FRFR286</a>	La Leyre du confluent de la petite Leyre au confluent du Lacanau (océan)	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFR829</a>	Le Lacanau	Moyen	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression prélèvements
<a href="#">FRFR913</a>	Canal des étangs	Moyen	Bon	Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFR916</a>	Canal des Landes	Bon	Bon	Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFR931</a>	Canal du Porge ou des Etangs	Moyen	Bon	Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRC6_2</a>	Ruisseau de Cirès	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression prélèvements
<a href="#">FRFRC6_3</a>	Ruisseau de Tagon	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRC6_4</a>	Ruisseau de Rouillet	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression prélèvements
<a href="#">FRFRC6_5</a>	Ruisseau de Pontails	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRC6_6</a>	Canal de Nezer	Bon	Bon	Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRC7_1</a>	La Craste Douce	Bon	Bon	Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRL25_1</a>	Le Grand Lambrusse	Bon	Bon	Pression hydromorphologique
Code ME	Nom de la masse d'eau (ME)	Etat écologique	Etat chimique	Pressions significatives

<a href="#">FRFRR284_1</a>	Ruisseau de Lagaraille	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRR284_2</a>	Ruisseau de Calesèque	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR284_3</a>	Le Peyronnet	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR284_4</a>	Le Naou	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression prélèvements
<a href="#">FRFRR284_6</a>	Ruisseau de Pince	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR284_7</a>	Ruisseau du Moulin de Laurens	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR284_8</a>	Ruisseau de Bertranon	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRR284_9</a>	Ruisseau de Montorgueil	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR285_11</a>	Ruisseau du Moulin de Daugnague	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR285_12</a>	Ruisseau du Mourdouat	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR285_15</a>	Ruisseau du Mourcaou	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRR285_16</a>	Ruisseau de Richet	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRR285_17</a>	Ruisseau de Chouly	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression prélèvements
<a href="#">FRFRR285_3</a>	Ruisseau de Nahouns	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR285_4</a>	Canal du Taston	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRR285_5</a>	Craste de Toulouse	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR285_6</a>	Ruisseau de l'Escamat	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique Pression prélèvements
<a href="#">FRFRR285_7</a>	Ruisseau de Cantegrit	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR285_8</a>	Ruisseau de Mougnoq	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<b>Code ME</b>	<b>Nom de la masse d'eau (ME)</b>	<b>Etat écologique</b>	<b>Etat chimique</b>	<b>Pressions significatives</b>

<a href="#">FRFRR285_9</a>	Ruisseau de Laste	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR286_10</a>	Ruisseau du Moulin de Lugos	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression hydromorphologique
<a href="#">FRFRR286_11</a>	Ruisseau de Paillasse	Moyen	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression hydromorphologique Pression indus. Macropolluants
<a href="#">FRFRR286_12</a>	Ruisseau de Laudet	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR286_13</a>	Ruisseau du Martinet	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR286_14</a>	Ruisseau de Rebec	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR286_15</a>	Ruisseau de l'Ile	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR286_16</a>	Ruisseau du Get	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR286_17</a>	Ruisseau de Dubern	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR286_3</a>	Ruisseau de Castera	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR286_4</a>	Ruisseau de Labinaoue	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR286_6</a>	Ruisseau de Lilaire	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires
<a href="#">FRFRR286_7</a>	Ruisseau de Bouron	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR286_8</a>	Ruisseau de Briouey	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR286_9</a>	Ruisseau de la Forge	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates
<a href="#">FRFRR829_1</a>	Ruisseau de Biard	Bon	Bon	Pression diffuse nitrates Pression diffuse phytosanitaires Pression prélèvements

## Liste des masses d'eau phréatiques du territoire

Code ME	Code ME	Nom de la masse d'eau (ME)	Etat quantitatif	Etat chimique	Pressions significatives
<a href="#">FRFG045B</a>	FRFG045B	Sables et graviers plio-quaternaires des lacs médocains	bon	bon	Pression prélèvements
<a href="#">FRFG045C</a>	FRFG045C	Sables et graviers plio-quaternaires de la Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés	bon	mauvais	Nitrates d'origine agricole Phytosanitaire Pression Prélèvements
<a href="#">FRFG045D</a>	FRFG045D	Sables et graviers plio-quaternaires des étangs littoraux Born et Buch	bon	bon	Phytosanitaire Pression Prélèvements

# Annexe n° 3

## Logigramme d'intervention et tableau de bord de suivi du « contrat »

**Logigramme des actions du contrat "Bassin d'Arcachon"**

Finalité du contrat	Indicateurs d'impact	Objectifs stratégiques	Indicateurs d'effets	Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Actions opérationnelles	Indicateurs de moyen		
Face aux changements climatiques, maintenir le bon état des masses d'eau des bassins versants du Bassin d'Arcachon, préserver les usages et les milieux naturels et renforcer la résilience du territoire	Suivis qualité de l'eau (DCE, REMPLAR...)  Suivis biodiversité  Suivis forestiers et DFCI sur les secteurs aménagés / secteurs non aménagés voisins	A Réduire les pressions polluantes pour préserver la qualité des milieux récepteurs et des usages	Nombre de dégradation sanitaire de plages ou de zones conchylicoles (l'objectif est de rester à zéro)	A1	Améliorer les performances et fiabiliser les ouvrages de traitement des eaux usées domestiques et des ouvrages connexes	Niveau d'équipement du parc de STEU en traitement tertiaire (% par rapport à l'ensemble du parc)	A1.1 Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement	Nombre de diagnostic réalisés par an	
				A2	Prévenir les débordements des eaux usées du système d'assainissement	Viser le zéro rejet dans le bassin d'Arcachon (Aucun déversement dans le milieu récepteur)	A2.1 Restructuration des systèmes d'assainissement	Linéaire de réseaux concernés par an	
				A3	Maîtriser l'écoulement et la qualité des eaux pluviales urbaines	Désimperméabiliser 100 000 m <sup>2</sup> et créer les conditions de stockage pour 10 000 m <sup>3</sup> d'eau pluviales	A3.1 Amélioration des traitements des stations existantes (traitements bactéricides, traitements tertiaires)	Traitements tertiaires mis en place sur un objectif final de 3	
				A4	Réduire les émissions de micropolluants et de microplastiques	Mise en oeuvre des plans d'actions	A4.1 Réhabilitation des réseaux d'eau usées par temps sec et par temps de pluie	Linéaire de réseaux concernés par an	
				A5	Réduire les apports de macrodéchets dans les milieux continentaux et littoraux	Volume de macrodéchets collectés	A5.1 Fiabilisation et sécurisation des ouvrages d'assainissement	Nombre d'ouvrages sécurisés par an	
				A6	Réduire les apports de nutriments	Surface agricole utile concernée par les aménagements / SAU totale du bassin versant considéré SAU engagée dans une amélioration des pratiques	A6.1 Réalisation ou mise à jour des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales	Nombre de diagnostic réalisés par an	
		B Ralentir les flux des eaux de ruissellement vers l'aval par la mise en oeuvre de solutions fondées sur la nature (SFN)	Evolution du nombre de pics de crues écrêtés / nombre de pics de crues total sur certains secteurs ciblés pour la suivi/évaluation (faisabilité à confirmer)	B1	Restaurer et préserver les fonctions physiques et écologiques des cours d'eau et des têtes de bassins versants	Evolution du suivi hydrologique des cours d'eau Evolution du suivi piézométrique du niveau de la nappe	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau	Linéaire de cours d'eau concernés par an et cumulé / objectif final
				B2	Restaurer et préserver les fonctions physiques et écologiques des zones humides		B2.1	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en oeuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)	Linéaire de réseaux hydrographiques (fossés) concernés par an et cumulé et nombre de lagunes forestières restaurées / objectif final
				B2	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en oeuvre de SFN	B2.2	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en oeuvre de SFN	Surface de zones humides concernés par an et cumulé / objectif final	
		C Connaître, anticiper, coordonner, animer, sensibiliser et valoriser		C1	Améliorer la connaissance, suivre, prédire et évaluer	Disposer d'un PPG milieux aquatiques pour les principaux bassins versants	C1.1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages	Etudes PPGCE et 2H validées par an ; niveau de réalisation des suivis
							C1.2	Évaluer la résilience des réseaux hydrographiques et des infrastructures face aux changements climatiques	Nombre d'études par an
				C2	Assurer l'animation globale du Contrat	Evolution du temps d'animation par thématique	C2.1	Améliorer la connaissance du fonctionnement de la nappe du plio-quaternaire et des écoulements associés	Nombre d'études par an
							C2.2	Assurer l'animation globale du Contrat par des actions de coordination, sensibilisation, programmation	Nombre de jours dédiés à l'animation par an et par volet du contrat
				C3	Coordonner les actions à l'échelle des bassins versants	Intégrer la prise en compte du changement climatique dans tous les documents révisés de planification	C3.1	Assurer l'animation des actions à l'échelle de chaque bassin versant ou par thématique	Nombre de jour d'animation par an / BV ou par thématique
							C3.2	Accompagner la structuration de la gouvernance	Nombre de jour d'animation par an
							C3.3	Prévention et adaptation aux changements climatique des populations du territoire	Nombre de jour d'animation par an
							C4.1	Fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau dans le cadre d'un Inter-SAGE	Nombre de jour d'animation par an
		C4	Communiquer sur l'ensemble des actions	Nombre d'acteurs touchés par les opérations de communication	C4.2	Sensibiliser les acteurs du territoire sur les bonnes pratiques à mettre en oeuvre	Nombre de jour d'animation par an		
					C4.3	Renforcer l'intégration de l'eau dans les démarches d'urbanisme	Nombre de PLU/PLU intégrant un volet eau		
					C4.4	Valoriser auprès des acteurs du territoire les réussites du contrat	Nombre d'actions réalisées (article de presse, plaquettes, événements...)		
					C4.4	Valoriser auprès des acteurs du territoire les réussites du contrat	Nombre d'actions réalisées (article de presse, plaquettes, événements...)		

# Annexe n°4

## Liste des actions prévisionnelles du « Contrat »

N1	N2	N3	Titre action opérationnelle	N° opération	Bassin versant	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Commentaires	TOTAL Durée du contrat	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Lacs médocains	Commune de Bosch	Mise à jour du SDA	Etude financée en 2024	- €	PM	Travaux à définir suite aux conclusions du SDA					
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	CDC Grands Lacs	Mise à jour du SDA	Etude financée en 2025	- €	PM	Travaux à définir suite aux conclusions du SDA					
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Lacs médocains	Commune de Hourtan	Mise à jour du SDA		150 000 €	150 000 €	Travaux à préciser suite aux conclusions du SDA					
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Lacs médocains	Commune de La Forge	Mise à jour du SDA		60 000 €	60 000 €	Travaux à définir suite aux conclusions du SDA					
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Lacs médocains	Commune de Séauves	Mise à jour du SDA		60 000 €	60 000 €	Travaux à définir suite aux conclusions du SDA					
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Lacs médocains	Commune de Sainte-Hélène	Mise à jour du SDA		60 000 €				60 000 €	Travaux à définir suite aux conclusions du SDA		
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Lacs médocains	Commune de Lacanau	Travaux de réhabilitation du réseau	Travaux à définir suite aux conclusions du SDA	4 800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Schéma directeur de Mactagnon et PR		20 000 €	20 000 €						
A	A1	A1.1	Réalisation, mise à jour et suivi des schémas directeurs d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Schéma directeur de Mios et PR		20 000 €		20 000 €					
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Lacs médocains	Commune de Sainte-Hélène	Amélioration du réseau de station d'épuration		100 000 €	100 000 €						
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Lacs médocains	Commune de La Forge	Retraitement vers le STU		1 000 000 €			1 500 000 €				
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Lacs médocains	SBA	Construction d'une nouvelle STU (Agri-Cap Ferret)	Etude prospective et financière	40 000 €	40 000 €						
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Lacs médocains	SBA	Construction d'une nouvelle STU (Agri-Cap Ferret)	Phase de travaux	30 000 000 €				10 000 000 €			
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Laysse	CDC du Val de l'Eyre	Création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Laysse et aménagement de la section de Laysse 1		6 000 000 €	6 000 000 €						
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Etude de faisabilité de l'axe de l'axe	Modernisation hydraulique du BV	60 000 €		60 000 €	Travaux à définir suite à l'étude				
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Etude prospective technique et financière (SDG) Aude et Pignone		8 000 €		8 000 €					
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Etude prospective technique et financière (SDG) Mios		5 000 €			5 000 €				
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Etude prospective technique et financière (SDG) Mios		14 000 €			5 000 €	9 000 €			
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Etude prospective technique et financière (SDG) Mios		75 000 €		15 000 €	40 000 €	20 000 €			
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Etude prospective technique et financière (SDG) Mios		8 000 €	8 000 €						
A	A1	A1.2	Restructuration des systèmes d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Etude prospective technique et financière (SDG) Mios		40 000 €		40 000 €					
A	A1	A1.3	Amélioration des traitements des stations existantes (traitements bactéricides, traitements tertiaires)		Laysse	CDC du Val de l'Eyre	Mise en place d'un traitement tertiaire sur la STU Bades 1		70 000 €				70 000 €			
A	A1	A1.3	Amélioration des traitements des stations existantes (traitements bactéricides, traitements tertiaires)		Laysse	CDC du Val de l'Eyre	Mise en place d'un traitement tertiaire sur la STU du Barp	Traitement tertiaire UV	100 000 €					100 000 €		
A	A1	A1.3	Amélioration des traitements des stations existantes (traitements bactéricides, traitements tertiaires)		Côtière du bassin d'Arcachon	CDC Grands Lacs	Amélioration du régime de la STU de Sargant	Opportunité d'un traitement bactéricide (étude en cours)	1 700 000 €				900 000 €	800 000 €		
A	A2	A2.1	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par temps sec et par temps de pluie		Lacs médocains	Commune de Hourtan	Réhabilitation du réseau EU		2 200 000 €		1 200 000 €	1 000 000 €				
A	A2	A2.1	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par temps sec et par temps de pluie		Laysse	CDC du Val de l'Eyre	Recatégorisation globale des réseaux sur la commune du Barp	Débitement réajusté des eaux usées sur le quartier d'habitat suite à la reconstruction des réseaux en période de temps de pluie (10% sur le réseau existant) + ajout d'éléments de PE et de traitement tertiaire sur la STU	700 000 €				700 000 €			
A	A2	A2.1	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par temps sec et par temps de pluie		Laysse	CDC du Val de l'Eyre	Recatégorisation globale des réseaux sur la commune du Barp	Site phase 2025 : démolition de Sabot et réhabilitation des	350 000 €	350 000 €						
A	A2	A2.1	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par temps sec et par temps de pluie		Lacs médocains	Commune de Carcans	Réhabilitation du réseau EU à Carcans Bourg et Mios		350 000 €		350 000 €					
A	A2	A2.1	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées par temps sec et par temps de pluie		Côtière du bassin d'Arcachon	CDC Grands Lacs	Etude de faisabilité des branchements sur les communes de Sargant, Bécarron (privé et camping)		240 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	
A	A2	A2.2	Fiabilisation et sécurisation des ouvrages d'assainissement		Côtière du bassin d'Arcachon	SBA	Renforcement et sécurisation des ouvrages d'assainissement		18 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	
A	A3	A3.1	Réalisation ou mise à jour des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales		Lacs médocains	Commune de Lacanau	Mise à jour du SDGEP		80 000 €	80 000 €	Travaux à définir suite aux conclusions du SDGEP					
A	A3	A3.1	Réalisation ou mise à jour des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales		Lacs médocains	Commune de La Forge	Mise à jour du SDGEP	Etude financée en 2024	- €	PM	Travaux à définir suite aux conclusions du SDGEP					
A	A3	A3.1	Réalisation ou mise à jour des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales		Lacs médocains	Commune de Carcans	Mise à jour du SDGEP		80 000 €	80 000 €	Travaux à définir suite aux conclusions du SDGEP					
A	A3	A3.1	Réalisation ou mise à jour des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales		Lacs médocains	Commune de Séauves	Mise à jour du SDGEP en cours	Etude financée en 2024	- €	PM	Travaux à définir suite aux conclusions du SDGEP					
A	A3	A3.1	Réalisation ou mise à jour des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales		Lacs médocains	Adress communes du SANEVELG	Mise à jour du SDGEP (St-Hélène Carcans Hourtan)		230 000 €		80 000 €	80 000 €	70 000 €			
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Lacs médocains	Commune de Lacanau	Développement d'ouvrages de gestion		50 000 €	50 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Lacs médocains	Commune de Lacanau	Développement d'ouvrages de gestion	Développement d'ouvrages de gestion	1 000 000 €	1 000 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Laysse	LE BAIF	Site Les Pin Bert	Développement d'ouvrages de gestion	45 000 €					45 000 €		



N1	N2	N3	Titre action opérationnelle	N° opération	Basin versant	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Commentaires	TOTAL Durée du contrat	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Ecole Les Lutins	Décapage/égalisation de la cour - étude	18 000 €	18 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Ecole Michel Batiot	Décapage/égalisation de la cour - étude	18 000 €	18 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	BELIN BELLET	Parking école Malar	Décapage/égalisation - 640 m²	100 000 €	100 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Lacs médocains	Communes du SIRENELO	Trouver de gestion des eaux pluviales		- €	Travaux à définir suite aux conclusions des SDGEP						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Côtière du bassin d'Arcachon	SIBA	PP privé du SIBA inscrit dans la zone conchylicole de vulnérabilité		6 232 000 €	2 002 000 €	1 830 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Côtière du bassin d'Arcachon	SIBA	Etudier la faisabilité de zones d'expansion - de type zones humides	Zones prioritaires Andon's Mors / amont Lanton au sud du Bonnet privilégiés	120 000 €		80 000 €		40 000 €	Travaux à définir		
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Côtière du bassin d'Arcachon	SIBA	Etude Hydrologique détaillée, Planifications		300 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	SALLES	Polydôme vers chemin de Calvin	Création de fossés 2500 m³ 3 canalis de tranchées Recalibrage de fossés 2150 m³ Bassin de rétention 2500 m³	640 360 €	68 610 €	571 750 €					
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	SALLES	Rue de Bodez	Recalibrage de fossés 2000 m³ Séparation des eaux 8000 m³ + 400 m³ + 500m³ 200m DN600 Cadre 0.5 x 1 m sur 300m	778 960 €		83 480 €	695 500 €				
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	SALLES	Capitaine		560 000 €			60 000 €	500 000 €			
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	SANTMAGNE	Traverse Lacs RD111 - route de Balaie	Recalibrage de fossés (800 m³) Cadre de travertine 32 m	151 250 €	15 000 €	136 250 €					
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	SANTMAGNE	Rue de Louviers - école	Quarage de rétention 2000 m³ Eau résiduaires DN400 et 500 Recalibrage de fossés (400m)	233 375 €		20 000 €	213 375 €				
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Aménagement de parkings perméables	aménagement du bateau-lye	200 000 €					200 000 €		
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Aménagement du centre bourg	Reconstruction du centre bourg et traitement des eaux ruisselantes de surface	348 000 €	348 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Aménagement paysager de la ville	aménagements paysagers, création d'espaces naturels	34 000 €	34 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Aménagement du parvis de l'Eglise	Création d'un parking perméable, création d'une zone paysagère et traitement des eaux ruisselantes de surface	314 721 €		104 907 €	209 814 €				
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Traitement des eaux pluviales - ruelle du N°6 de l'Agence - ruelle des voitures	Gestion des eaux pluviales par stockage et infiltration sous voirie sur les 2 parties de la rue	446 780 €			235 313 €		211 467 €		
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Traitement des eaux pluviales - ruelle du parc	Création de chausseée avec site et espaces verts	121 740 €	121 740 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Traitement des eaux pluviales - chemins des Boutangers	Traitement des eaux ruisselantes de surface	150 000 €	150 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Aménagement du grès des RGS et RD110	Aménagement paysager du grès, et traitement des eaux ruisselantes de surface	373 512 €		124 504 €	249 008 €				
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Amélioration de l'éclairage dans les fossés		35 000 €	35 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Traitement des microplastique présents dans la nappe phréatique sous l'ancienne station essence SUPERU	Traitement des microplastique présents dans la nappe phréatique sous l'ancienne station essence SUPERU	200 000 €	200 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Avenue des Pyrénées	Séparation 200 m³ Canales DN200-400 sur entree 600 m Recalibrage de fossés 3200 m³ Création de fossés 1800 m³	490 000 €	40 000 €	450 000 €					
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Avenue de Gascogne et ruelle du Coster - étude	Séparation 1800 m³ DN600 325 m	558 900 €		45 000 €				513 900 €	
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Secteur Solaire / avenue du vent - étude	Recalibrage de fossés 1500m³ Création de fossés 1550 m³ DN600 15 m x 1.4	344 625 €		30 000 €		314 625 €			
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LE BARP	Secteur rond point Médac, Maison Neuve, Beauvais - étude	Séparation 500 m³ Rétention 2000 m³ Recalibrage fossés 320 m	186 000 €		30 000 €			156 000 €		
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LUGOS	Traverse de bourg - étude		10 000 €	10 000 €						
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	LUGOS	Rue de Jean de Peyre et Bois Penon	Recherches complémentaires de traces des ardoises et recalibrage/création de fossés 2430 m³ de fossés 4 traversées ardoises	344 650 €	15 000 €	329 650 €					
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	BELIN BELLET	Rue de copelle nord / Maison rouge - étude	Reprise du niveau de la chausseée	170 000 €	20 000 €	150 000 €					
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	BELIN BELLET	Ardet de Balaie / commune - étude	Etude pour l'inséaration des eaux de surface	220 000 €	20 000 €	200 000 €					
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	BELIN BELLET	Réviser et étaler de l'entretien vers la rue aux de la Palissade au niveau du quartier de Casernes		220 000 €	20 000 €	200 000 €					



N1	N2	N3	Titre action opérationnelle	N° opération	Bassin versant	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Commentaires	TOTAL Durée du contrat	2025	2026	2027	2028	2029	2030
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	BELIN BELJET	Entretien de crastes et fossés		20 000 €	20 000 €					
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	BELIN BELJET	Quartier Mousa / Domaine du Pipou / Route de Garret Ouest	Reprise du bousage (diamètre et atterrisse)	550 000 €	50 000 €		500 000 €			
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	BELIN BELJET	Chemins des Four / Graux	Reprise du bousage (diamètre)	320 000 €	30 000 €			290 000 €		
A	A3	A3.2	Mise en oeuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines		Leyre	BELIN BELJET	Route de Bertone Nord & Sud, Route de l'Abbaye Gaudard / D110	Reprises du bousage et du rivêtement	330 000 €	30 000 €	300 000 €				
C	C1	C1.1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Leyre	BELIN BELJET	Etude sur la gestion hydraulique des fossés et crastes du sous-bassin versant amont du secteur de Jout	Etude B0 amont pour envisager les solutions d'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement et limiter les apports vers les zones urbaines (en lien avec le PPG de la Leyre)	20 000 €	20 000 €					
A	A3	A3.3	Mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Construction d'un covecking au Barp	Aménagement d'une mesure compensatoire EP	50 000 €	50 000 €					
A	A3	A3.3	Mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Construction de locaux artisanaux au Barp	Aménagement d'une mesure compensatoire EP	80 000 €	80 000 €					
A	A3	A3.3	Mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Construction d'un multiple rural à St Magne	Aménagement d'une mesure compensatoire EP	30 000 €	30 000 €					
A	A3	A3.3	Mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Construction d'un multiple rural à Loges	Aménagement d'une mesure compensatoire EP	30 000 €	30 000 €					
A	A3	A3.3	Mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Extension des locaux de la CDC du Val de l'Eyre	Aménagement d'une mesure compensatoire EP	60 000 €	60 000 €					
A	A3	A3.3	Mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Aménagement paysager du terrain de l'Espace 21 à Belin Beljet	Aménagement d'une mesure compensatoire EP	30 000 €		30 000 €				
A	A3	A3.3	Mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines		Lacs médicinaux	Commune de Carcans	Travaux de désimperméabilisation de l'espace public	Site de l'École en 2025 et Parking du cinéma en 2026	500 000 €	200 000 €	300 000 €				
A	A3	A3.3	Mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines		Lacs médicinaux	Commune du Porge	Désimperméabilisation de la cours d'école		150 000 €	150 000 €					
A	A4	A4.1	Réalisation des plans d'action micropolluants et de leur réduction à la source.		Côtières du bassin d'Arcachon	SIBA	Programme RHPAR	Programme de suivi des micropolluants	618 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	118 000 €
A	A5	A5.1	Mise en place de système de rétention des macrodéchets sur des exutoires pluviaux		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Ramassage des déchets avant transfert vers les cours d'eau	Travaux issus du PPG de Leyre - fiche action #21 - secteur aval, niveau de Paludans Eyre à Belin et Sables	20 000 €		20 000 €				
A	A6	A6.2	Aménagements / équipements en zones agricoles (lagunes agricoles, investissements agro-écologiques (études et travaux))		Lacs médicinaux	exploitants agricoles	Création de 240 ha de lagunes agricoles	à confirmer	4 000 000 €		4 000 000 €				
A	A6	A6.3	Conseils sur les pratiques agro-écologiques		Lacs médicinaux	SHAEBVELG	Conseils aux fermes pratiques agro-écologiques	présentation GRCEA auprès des agriculteurs locaux et diffusée dans l'action C1.1	- €	PH	PM	PM	PM	PM	PM
A	A6	A6.3	Conseils sur les pratiques agro-écologiques		Leyre	PNR	Conseils aux fermes pratiques agro-écologiques	présentation GRCEA auprès des agriculteurs locaux et diffusée dans l'action C1.1	- €	PH	PM	PM	PM	PM	PM
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Lacs médicinaux	SHAEBVELG	Réaménagement de cours d'eau et meilleures connexions avec les ZH localisées	4 à 5 km par an, soit environ 25 km de cours d'eau/crastes majeures	580 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	180 000 €
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Côtières du bassin d'Arcachon	SIBA	Suivre et entretenir les aménagements de Crie et du Vignau : ciblage actions liées au contrat	Aménagements réalisés dans le cadre du programme N29Niveau 2021-2024 : deux ouvrages de rétrofit en aval de la plaine agricole, réaménagement de 90 m de cours d'eau et restauration de 2.0 hectare de zones humides au sein de parcelles forestières pour le Cric; réaménagement de 90 m de fossés pour le Vignau et alimentation de zones humides : à décaler B1.1 (cours d'eau et connexions latérales) / B1.2 (bassins en TDR) / B1.3 (ZH)	150 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Côtières du bassin d'Arcachon	SIBA	Mise en oeuvre du PPG du Portets et d'Agamorte	Selon étude en cours en 2025 : à détailler et cibler sur les objectifs du Contrat	- €	Travaux à définir suite aux conclusions de l'étude PPG					
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Côtières du bassin d'Arcachon	SIBA	Mise en oeuvre du PPG du Belay : ciblage actions liées au contrat	Réaménagement, alimentation de zones humides restaurées, reprise d'ouvrages, entretien... à décaler B1.1 (cours d'eau et connexions latérales) / B1.2 (bassins en TDR) / B1.3 (ZH)	2 236 090 €	193 620 €	200 570 €	835 940 €	617 250 €	307 360 €	81 350 €
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Côtières du bassin d'Arcachon	SIBA	Mise en oeuvre des PPG : craste Douce LTB, Neveu/Doussau-Proceuron LTB, Tagnon Bigarre, Berle de Casuy Lantion	Selon les résultats des études PPG	- €	Travaux à définir suite aux conclusions des études PPG					
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Leyre	PNR	Charbonnification des écoulements	1700€ soit 292 m³/an	70 000 €	20 000 €		30 000 €			20 000 €
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Leyre	PNR	Recharge granulométrique	850 m³ sur 140 m lin. (PPGCE Leyre - Fiche 04)	35 600 €					35 600 €	
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Leyre	PNR	Retour dans le talweg d'origine	6220€ soit 1037 lin. (PPGCE Leyre - Fiche 01)	145 000 €		35 000 €			35 000 €	75 000 €
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Leyre	PNR	Reconnexion avec le béaline amont	2 reconnections (PPGCE Leyre - Fiche 46)	7 500 €				7 500 €		
B	B1	B1.2	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en oeuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Leyre	PNR	Favoriser les écoulements superficiels et doux en tête de bassins versant	26 points soit 6 par an (désobstacle de seuil) / technique à confirmer	31 875 €		8 500 €	3 400 €	1 700 €	2 975 €	15 300 €
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Recharge granulométrique	1790 m³ soit 895 m en 2 ans	71 600 €		36 000 €			35 600 €	
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Réaménagement	1500 m³ soit 250 m lin. (PPGCE Leyre - Fiche 06)	90 000 €		90 000 €				
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Restauration de linéaire de cours d'eau	11480 m³ (PPGCE Leyre - Fiche 05)	337 500 €		337 500 €				
B	B1	B1.1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en oeuvre de SFN sur les cours d'eau		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Reconnexion avec le béaline amont	1 reconnexion (PPGCE Leyre - Fiche 46)	2 500 €				2 500 €		

N1	N2	N3	Titre action opérationnelle	N° opération	Bassin versant	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Commentaires	TOTAL Durée du contrat	2025	2026	2027	2028	2029	2030
B	B1	B1_2	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en œuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Layre	CDC du Val de l'Yre	Favoriser les écoulements superficiels et doux en tête de bassin versant	15 points soit 3 par an (délimitage de seuil); technique à confirmer	12 325 €		1 700 €	3 400 €	8 800 €	425 €	
B	B1	B1_1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en œuvre de SFN sur les cours d'eau		Layre	CDC Sud Gironde-PNR	Restauration de linéaire de cours d'eau	1500 m soit 250m par an (PPGCE Layre - Fiche 05)	67 500 €						67 500 €
B	B1	B1_2	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en œuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Layre	CDC Sud Gironde-PNR	Favoriser les écoulements superficiels et doux en tête de bassin versant	6 points soit 1 par an (délimitage de seuil); technique à confirmer	5 100 €		3 400 €				1 700 €
B	B1	B1_1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en œuvre de SFN sur les cours d'eau		Layre	SBA (PNR)	Restauration de linéaire de cours d'eau	1750 m soit 250 m par an (PPGCE Layre - Fiche 05)	78 750 €	33 750 €			45 000 €		
B	B1	B1_2	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en œuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Layre	SBA (PNR)	Favoriser les écoulements superficiels et doux en tête de bassin versant	9 points soit 2 par an (délimitage de seuil); technique à confirmer	7 650 €			5 100 €	2 550 €		
B	B1	B1_1	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en œuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Lacs méditerranéens	SAIE/VELG	Favoriser les écoulements superficiels et doux en tête de BV sur des zones humides forestières	300,3 200 ha par an, soit environ 25 km de fossés au total	360 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
B	B1	B1_2	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en œuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Tout le territoire	ONF	Traçage sur les sites éliminateurs eaux bois	Restauration de 10 lagunes, de rigoles, travaux sur le niveau de drainage en amont des écoulements plus doux, expérimentations sur la mise en œuvre de dispositifs favorables associés à l'hydrosculpture	229 200 €	10 000 €	129 400 €	89 800 €			
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Layre	PNR	Création de zone d'expansion	2903,37 ha soit 484 ha par an (PPGCE Layre - Fiche 04)	105 000 €	15 000 €		45 000 €	30 000 €		15 000 €
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Layre	PNR	Préserver les zones humides	24,51 ha soit 60 ha par an (PPGCE Layre - Fiche 03)	5 000 €		5 000 €				
B	B1	B1_2	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en œuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Layre	PNR	Restauration de lagunes forestières	PPGCE Layre - Fiche 31)	60 000 €		5 000 €	10 000 €		7 000 €	37 500 €
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Layre	PNR	Restauration de zones humides	387,49 ha soit 65 ha par an (PPGCE Layre - Fiche 04)	10 000 €		10 000 €				
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Layre	CDC du Val de l'Yre	Traçage et création de deux zones d'expansion	7320 ha soit 1200 ha par an (PPGCE Layre - Fiche 04)	125 000 €		30 000 €	45 000 €		35 000 €	15 000 €
B	B1	B1_2	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en œuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Layre	CDC du Val de l'Yre	Restauration de lagunes forestières	721,15 ha soit 120 ha par an (PPGCE Layre - Fiche 31)	15 000 €			15 000 €			
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Layre	CDC du Val de l'Yre	Restauration de zones humides	6,78 ha (PPGCE Layre - Fiche 31)	20 000 €		15 000 €	5 000 €			
B	B1	B1_2	Ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement par la mise en œuvre de SFN en tête des bassins versants (fossés et lagunes forestières)		Layre	CDC Sud Gironde-PNR	Restauration de lagunes forestières	3886,35 ha soit 650 ha par an (PPGCE Layre - Fiche 31)	30 000 €				15 000 €	7 500 €	7 500 €
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Layre	SBA (PNR)	Création de zone d'expansion	52,03 ha soit 2 ha par an (PPGCE Layre - Fiche 04)	15 000 €						15 000 €
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Layre	SBA (PNR)	Restauration de zones humides	58 ha soit 10 par an (PPGCE Layre - Fiche 31)	25 000 €		5 000 €				20 000 €
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Lacs méditerranéens	SAIE/VELG	Reconnaissance de zones humides et suivi des zones urbaines	50 ha par an, soit 300 ha au total	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
B	B1	B1_1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (cours d'eau)		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Carrel des Landes : stabiliser la continuité écologique et améliorer sur l'impact du canal et mettre en œuvre une gestion optimisée et sécurisée des réseaux d'eau	Assessment de 5 ouvrages et reconstruction de 3 pour un montant total estimé à 6,5 millions d'euros dont 3,6 millions pour la SIBA au titre de la GEMAP et études de la reconversion de zones humides	3 157 333 €	184 333 €	110 000 €	460 000 €	18 000 €	1 005 000 €	1 380 000 €
B	B1	B1_1	Ralentir les écoulements des eaux par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (cours d'eau)		Lacs méditerranéens	SAIE/VELG	Carrel des étangs : stabiliser la continuité écologique et mettre en œuvre une gestion optimisée des réseaux d'eau	Traçage sur des ouvrages de Langouède et Pas du Beuc (aménagement de Langouède et aménagement de passes à poissons sur les 2 ouvrages + épi de 80 m de long) (angouède)	1 860 000 €	1 860 000 €					
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Lacs méditerranéens	SAIE/VELG	Restauration de marais de l'Isle	30 ha de zones humides historiques restaurées par des travaux sur les berges de Langouède et de Pas du Beuc (reconstruction de Langouède et travaux de remise en état du marais, déplacement du canal dans son ancien méandre, déplacement de l'écoulement d'un fossé à l'autre de 2 passages)	1 340 000 €	1 340 000 €					
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Suivi de la zone de répartition de Carcinaria et mise en œuvre d'un PPG pour l'entretien d'une zone humide	Suivi des quantités et qualités; plans de gestion sur la partie humide / suivi et amélioration de la riparienne des eaux; aménagement de la connaissance pour mise en œuvre d'entretien et travaux d'entretien; à obtenir: suivi et C.I. à l'interface de PPG et B.I.	396 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €
B	B2	B2_1	Favoriser le stockage et l'infiltration des eaux dans les zones humides par la mise en œuvre de SFN		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Limiter les effets de la concurrence racinaire/mulch - zone d'expansion	Auxi crête de Neau - Date et cours	€	Travaux à définir suite aux conclusions de l'étude					
C	C1	C1_1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Tout le territoire	ONF	Suivi qualité et quantité d'eau, modélisation des optimisations du schéma de drainage, suivi fonctionnel (productivité, stress hydrique du sol, point de saturation, absorption, tolérance à l'engorgement, biodiversité), suivi des travaux expérimentaux sur les sites démonstrateurs		276 200 €	26 300 €	72 100 €	58 800 €	58 600 €	58 600 €	
C	C1	C1_1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Lacs méditerranéens	SAIE/VELG	Suivi hydrologique (trappe, cours d'eau, lacs, débit) sur le canal à Layre, hydrologiques (suivi à l'aval des cours d'eau principaux, suivi des lacs, canal à Layre), physico-chimiques (suivi à l'aval des cours d'eau principaux, lac et canal à Layre), biologique (suivi, biodiversité) (suivi Mbio Lagunes)	- suivi bief : 3 sites de suivi à Ste Hélène et 1 site à Carcan (principal par les 3 sites de suivi du site pilote SBA à Hourtès soit 3 par an) - suivi agricole : 1 hectare de BV + canal agri-écologique - Plan de financement à adapter et fonction à réviser du LFC ANASE (partiellement inclus à priori)	330 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €
C	C1	C1_1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Layre	PNR	LFC ANASE - suivi des expérimentations SFN (jeux PNR)	Suivi des quantités (galles et débits), qualité, biodiversité, forêts	80 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		
C	C1	C1_1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Layre	PNR	Suivi des cyanobactéries	(éviter l'échouage des cailloux)	9 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
C	C1	C1_1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Layre	PNR	Mise en place d'un suivi de micropolluants (PPGCE Layre - Fiche 24)	2 points sur la CC Coeur de Haute Lande	10 000 €		10 000 €				
C	C1	C1_1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Layre	PNR	Mise en place d'un suivi physico-chimique	8 points	72 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €

N1	N2	N3	Titre action opérationnelle	N° opération	Bassin versant	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Commentaires	TOTAL Durée du contrat	2025	2026	2027	2028	2029	2030
C	C1	C1.1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Côtiers du bassin d'Arcachon	CDC Grands Lacs	Amélioration des connaissances du BV Lac Nord	Equipements : mesures qualité, qualité (station météo, mesure débit, Q, température...)	50 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
C	C1	C1.1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Mise en place d'un suivi physico-chimique	3 point (période) (échelonnement des coûts)	9 000 €				9 000 €		
C	C1	C1.1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Etude sur la gestion hydraulique des fossés et crastes du sous-bassin versant amont de la gare de Lagos	Etude globale avec les Landes en lien avec le PPG de la Leyre (Fiche n°6)	75 000 €	75 000 €	Travaux à définir suite aux conclusions de l'étude				
C	C1	C1.1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Convenir collectivement des stratégies de gestion des cours d'eau en zone urbaine	Temps d'animation	- €	PM	PM	PM	PM	PM	PM
C	C1	C1.1	Connaissance du fonctionnement des bassins versants, des zones humides et des usages		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Lancement de 34 dossiers d'étude de PPG sur les cours d'eau / crastes / les enjeux avec les aménagements des zones urbaines	zones prioritaires : craste Douca LT, Neuv/Doussac-Processeur LTB / Lagan-Bigacou - Berle de Casty-Lanton	240 000 €			80 000 €		80 000 €	80 000 €
C	C1	C1.2	Evaluer la résilience des réseaux hydrographiques et des infrastructures face aux changements climatiques		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Création d'un outil prédictif explorant l'ensemble des données, mobiles et travaux existants pour contrôler, piloter et prédire la gestion de l'eau (HYDROVISION)		500 000 €	300 000 €	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
C	C1	C1.3	Améliorer la connaissance du fonctionnement de la nappe du plioquaternaire et des écoulements associés		Leyre	PNR	LIFE AWANG - Thème mobilisation du fonctionnement hydraulique et hydrologique (en commun avec SIA2BVELG et Syndicat du Cray)		193 500 €	48 375 €	48 375 €	48 375 €	48 375 €		
C	C1	C1.3	Améliorer la connaissance du fonctionnement de la nappe du plioquaternaire et des écoulements associés		Côtiers du bassin d'Arcachon	CDC Grands Lacs	Etude hydrologique et hydrogéologique du bassin versant du lac nord de Cazaux visant à identifier les naturalités		50 000 €	50 000 €					
C	C1	C1.3	Améliorer la connaissance du fonctionnement de la nappe du plioquaternaire et des écoulements associés		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Comprendre et anticiper le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique des compartiments eaux souterraines et eaux superficielles - 1 étude - Thème de bassin versant des cours d'eau côtiers et amonts communs du SIA2BVELG et du Canal des étangs	Etude en coopération avec le SIA2BVELG sur les thèmes de bassins versants des cours d'eau côtiers et du Canal des étangs pour convenir de la répartition optimale des eaux entre les cours d'eau côtiers et le Canal des étangs	30 000 €	30 000 €					
C	C3	C3.1	Assurer l'animation et la coordination des actions à l'échelle de chaque bassin versant		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Animation GDMASIN	Animation 1 ETP type technicien milieu aquatique (au sein de l'équipe pluviale) ; Elaboration planification à suivi des actions GDM - GDM sur l'ensemble des cours d'eau côtiers - mise en œuvre des PPG, des travaux, des études, animation du réseau d'acteurs, gestion financière	420 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
C	C3	C3.1	Assurer l'animation et la coordination des actions à l'échelle de chaque bassin versant		Lacs médiocains	SIA2BVELG	Animation GDMASIN	0,5 ETP pour la mise en œuvre des travaux GDM et des dispositifs de suivi à vérifier en fonction de l'urgence du LIFE AWANG - incluant l'animation LIFE AWANG et l'AMP 20 de la Rivie	180 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
C	C3	C3.1	Assurer l'animation et la coordination des actions à l'échelle de chaque bassin versant		Leyre	PNR	Animation GDMASIN	0,5 ETP pour la mise en œuvre des travaux GDM et des dispositifs de suivi à vérifier en fonction de l'urgence du LIFE AWANG - incluant l'animation LIFE AWANG et l'AMP 20 de la Rivie	177 000 €	33 250 €	33 250 €	33 250 €	33 250 €	22 000 €	22 000 €
C	C3	C3.1	Assurer l'animation et la coordination des actions à l'échelle de chaque bassin versant		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Animation GERU	0,5 ETP intégré au sein du pôle eaux/santés/assainissement	180 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
C	C3	C3.1	Assurer l'animation et la coordination des actions à l'échelle de chaque bassin versant		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Animation GDMASIN	Animation 1 ETP type technicien milieu aquatique au sein du pôle eaux/santés/assainissement (GDMAP) ; Elaboration planification à suivi des actions GDM - GDM sur l'ensemble des cours d'eau côtiers - mise en œuvre des PPG, des travaux, des études, animation du réseau d'acteurs, gestion financière (coût à préciser)	360 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
C	C2	C2.1	Assurer l'animation globale du Contrat par la structure porteuse		Tout le territoire	SIBA	Animation globale du contrat par la structure animatrice		420 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
C	C3	C3.2	Accompagner la structuration de la gouvernance		Leyre	CDC du Val de l'Eyre	Etude sur la gouvernance du bassin versant de Leyre : compétences GDMAP et eaux pluviales de la CC Val de Leyre en lien avec le bassin versant de la Leyre	coût à confirmer	50 000 €	50 000 €					
C	C3	C3.2	Accompagner la structuration de la gouvernance		Lacs médiocains	CDC La Médiocaine	Etude de transfert de compétences		75 000 €	75 000 €					
C	C4	C4.1	Fédérer un réseau d'acteurs autour de la gestion de l'eau dans le cadre d'un InterSAGE		Tout le territoire		Pour mémoire, intégré aux actions d'animation et de coordination		- €	PM	PM	PM	PM	PM	PM
C	C4	C4.2	Sensibiliser les acteurs du territoire sur les bonnes pratiques à mettre en oeuvre		Tout le territoire		Pour mémoire, intégré aux actions d'animation et de coordination		- €	PM	PM	PM	PM	PM	PM
C	C4	C4.3	Renforcer l'intégration de l'eau dans les démarches d'urbanisme		Lacs médiocains	SIA2BVELG	0,25 ETP pour le lien avec l'urbanisme et les collectivités en charge de l'assainissement et du pluvial	Couplé avec l'animation GDMAP	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
C	C4	C4.4	Valoriser auprès des acteurs du territoire les réussites du contrat		Leyre	PNR	Communications sur les actions du PNR	Actions de sensibilisation du PPG Leyre + LIFE AWANG	53 333 €	10 833 €	10 833 €	10 833 €	10 833 €	5 000 €	5 000 €
C	C4	C4.4	Valoriser auprès des acteurs du territoire les réussites du contrat		Lacs médiocains	SIA2BVELG	Communications sur les actions du syndicat		60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
C	C4	C4.4	Valoriser auprès des acteurs du territoire les réussites du contrat		Côtiers du bassin d'Arcachon	SIBA	Valorisation globale du Contrat et des actions GDM - GDM par des opérations de communication dédiées	3 actions par an Mise en œuvre par le pôle promotion-communication du SIBA au travers de reportages TVBA - article de presse - conférences à la ISAU d'Arcachon	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

## Annexe n°5

### Tableau récapitulatif financier relatif aux aides de l'Agence de l'eau

#### Modalités d'attribution des aides de l'Agence de l'eau

12<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention  
1er janvier 2025 au 31 décembre 2030

Les taux d'aide sont des **taux maximum** appliqués sur un montant de dépenses éligibles en fonction des dotations disponibles de l'Agence de l'eau

#### Opérations d'assainissement des eaux usées domestiques dans une zone à enjeux "Conchylicole"

Etudes	50%	
Opération groupée de réhabilitation de branchements	50%	
Diagnostic permanent	70%	
Animation thématique territoriale "Eaux Pluviales" (Contrôle BB, Contrôle PC, Sensibilisation EP)	70%	
<b>Travaux sur les réseaux et les stations</b>	<b>Communes classées en ZST</b>	<b>Communes Hors ZST</b>
Stations de traitement	50% subvention	<b>50% Subvention (dérogation)</b>
Réhabilitation des réseaux		
Restructuration des réseaux		

**Les travaux sont portés par une intercommunalité sauf Lacanau, Carcans, Hourtin, Le Porge et Sainte Hélène (Dérogation dans l'attente des conclusions de l'étude de transfert de compétences)**

**Communes classées en ZST : Brach, Cazalis, Lège-Cap-Ferret, Lugos, Saint-Magne, Salles, Saumos, Le Temple, Le Tuzan, Arengosse, Argelouse, Belhade, Callen, Commensacq, Garein, Labrit, Lencouacq, Liposthey, Luglon, Luxey, Mano, Moustey, Sabres, Saugnac-et-Muret, Le Sen, Solférino, Sore, Trensacq et Vert**

#### Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Etudes	50%
Animation de la politique GIEP à l'échelle intercommunale	70%

Désimperméabilisation des sols	50%
Gestion intégrée des eaux pluviales	50%
Gestion intégrée des eaux pluviales par des SFN	70%

Les infrastructures liées à la lutte contre les inondations et les travaux de collecte des eaux pluviales ne sont pas éligibles

Les opérations liées à la GIEP incluant des SFN doivent s'articuler avec les opérations GEMAPI (PPG milieux aquatiques)

Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes, actions agricoles	
Animations territoriales	70%
Opérations ambitieuses, études et travaux (de grande ampleur) : zones humides, cours d'eau, continuité écologique	80%
Autres études et travaux d'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau ou des zones humides	50%
Etude gouvernance GEMAPI	50%
Communication	50%
Etude diagnostic agricole	50 ou 70%
Conseils bonnes pratiques agroécologiques	50 ou 70%
Equipements/investissements agroécologiques (dans le cadre de l'AAP régional NA-zone prioritaire pour les PCAE investissement)	40%
Aménagement de lagunages agricoles "zones tampons" (avec bilan intermédiaire)	10%

Les actions portant exclusivement sur la protection des personnes et des biens ou l'entretien systématique des milieux aquatiques ne sont pas éligibles

Gestion territoriale intégrée et prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire	
Animation et mise en œuvre du Contrat	80%
Communication globale	50%
Intégrer les enjeux de l'eau dans les démarches d'urbanisme en accompagnant les volets eau des diagnostic SCOT, PLUi, PCAET	50%

## **Annexe n°6**

### **Composition du Comité de pilotage**

Le suivi des actions menées dans le cadre du "Contrat" est assuré par une instance de gouvernance dédiée, le Comité de pilotage. Ce dernier regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers du territoire, ainsi que les élus du territoire.

Les membres de ce Comité sont :

- Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) ;
- L'Agence de l'eau Adour Garonne ;
- Les autres opérateurs et les services déconcentrés départementaux ou régionaux de l'Etat : DDTM 33 et DDTM 40, OFB, Office National des Forêts ;
- La Région Nouvelle Aquitaine ;
- Les Départements de la Gironde et des Landes ;
- Les présidents des Commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Lacs médocains, Leyre et Born et Buch ou leurs représentants ;
- Le SIAEBVELG ;
- Les Parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne et du Médoc ;
- Les communautés de communes concernées par le périmètre du Contrat ;
- Les principales communes concernées par le Contrat ;
- Un représentant d'une association d'usagers (demande CA du 10 avril 2025) ;
- Les organisations professionnelles sylvicoles : CNPF Nouvelle Aquitaine, SSSO et GPF impliqués (GPF Médoc) ;
- L'ARDFCI ;
- Les Fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques ;
- Les organisations professionnelles agricoles : Chambres d'agriculture 33 et 40, GRCETA ;
- Les structures porteuses de SCOT : SYBARVAL, Syndicat Mixte pour l'Elaboration et la Révision du SCOT Médoc 33...

D'autres membres experts pourront être ajoutés au Comité en tant que de besoin.

## **Annexe n° 7**

### **Références bibliographiques**

#### **Données ayant servies au diagnostic du territoire**

- Documents du SAGE des Lacs Médocains de 2013 : Etat des lieux - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et Règlement du SAGE des Lacs Médocains. [Documents du SAGE - SIAEBVELG - Lacs Médocains \(lacsmedocains.fr\)](http://lacsmedocains.fr)
- Documents du SAGE Leyre, Cours d'eau côtiers et milieux associés : 1. La déclaration environnementale (2013) - 2. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement (2013) - 3. Le rapport environnemental (2013) - 4. L'état des lieux des milieux et des usages (janvier 2005) [Documentation / SAGE - SAGE \(sage-leyre.fr\)](http://sage-leyre.fr)
- Documents du SAGE Etangs littoraux Born et Buch : Etat initial de 2016 - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et règlement de 2016. [Les documents du SAGE validés / SAGE / Accueil - SAGE Born et Buch \(sage-born-et-buch.fr\)](http://sage-born-et-buch.fr)
- Profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles – Préfecture de la Gironde – Novembre 2022 - <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/qualite-de-leau/profil-de-vulnerabilite-des-eaux-conchylicoles>
- Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et fossés du bassin versant des Lacs Médocains 2019/2028 du SIAEBVELG
- Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau Sur la Leyre, ses affluents et les cours d'eau côtiers de l'est du Bassin d'Arcachon – 2024 [Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau / Les cours d'eau / Eau / Les missions du Parc / COMPRENDRE / Parc Naturel Régional de Gascogne - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne \(parc-landes-de-gascogne.fr\)](http://parc-landes-de-gascogne.fr)
- Programme Pluriannuel de Gestion du cours d'eau du Bététy sur le territoire su SIBA - 2024 [siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2024-08/rapport-phases-3-et-4-ppg\\_vf.pdf](http://siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2024-08/rapport-phases-3-et-4-ppg_vf.pdf)
- Évaluation et suivi de l'état de conservation des lagunes de Gascogne et de leurs habitats d'intérêt communautaire, Analyses diachroniques 2011/2023 – Rapport du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique – 2023
- Projet MOHYS - Interprétation des investigations de terrain, construction et calage du modèle hydrogéologique du Bassin d'Arcachon – BRGM/RP-72294-FR - Version 5 du 12 décembre 2022 - [Projet MOHYS - Interprétation des investigations terrain, construction et calage du modèle hydrogéologique du Bassin d'Arcachon - Rapport final | Siba - Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon \(siba-bassin-arcachon.fr\)](http://siba-bassin-arcachon.fr)
- Le changement climatique et la forêt en Nouvelle Aquitaine – CNPF Nouvelle Aquitaine – 2023 (<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/nos-actions/reseaux-d-experimentations-et-d-etudes/le-changement-climatique>)

- Enjeux pour l'eau pour 2033, questions importantes du SDAGE Adour Garonne 2028-2033 décliné pour la commission territoriale Littoral.
- DRIAS les futurs de l'eau - projections climatiques pour l'adaptation de nos sociétés : Analyse des documents cartographiques sur l'évolution des indicateurs hydrologiques des eaux de surface et souterraines à échelle des territoires et bassins versants en France métropolitaine ([www.diras-eau.fr](http://www.diras-eau.fr))